Environment and Climate Change Canada
Environnement et Changement climatique Canada

Canada

# Réserve nationale de faune Shepody

## PLAN DE GESTION 2018

Remerciements :
Ce plan de gestion a été élaboré par Colin MacKinnon, du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Des remerciements sont adressés aux employés du Service canadien de la faune qui ont participé à la préparation de ce document ou qui l'ont commenté : Kevin Davidson, Al Hanson, Andrew Kennedy et Matthew Horsman. Nous aimerions remercier les nombreuses personnes et les nombreux organismes qui ont manifesté leur intérêt pour la conservation et la protection de la réserve nationale de faune Shepody. Les membres et les dirigeants de la Shepody Fish and Game Association, de Nature Nouveau-Brunswick, de la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, de Conservation de la nature Canada et de Canards Illimités Canada (CIC) nous ont beaucoup soutenus. Un merci tout particulier est adressé à Mary Majka et à David Christie, qui s'intéressent depuis longtemps et de façon toute particulière au centre d'interprétation des oiseaux de rivage à la pointe. Nous voulons aussi remercier James West, historien de la baie de Shepody.

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
Région de l'Atlantique
17, allée Waterfowl
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Site Web des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html

N° de cat. : CW66-574/2018F-PDF

Comment citer ce document :
Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Plan de gestion de la réserve nationale de faune Shepody. Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Atlantique, 56 p.

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos de la page couverture : © Garry Donaldson, 2017

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

# À propos des aires protégées d’Environnement et Changement climatique Canada et des plans de gestion

### Qu’est-ce qu’une aire protégée d’Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d’interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées pour protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d’autres espèces sauvages et leurs habitats. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Des refuges d’oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs dans les milieux marins et terrestres.

### Quelle est la superficie du réseau d’aires protégées d’Environnement et Changement climatique Canada?

Le réseau d’aires protégées comprend 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d’oiseaux migrateurs couvrant plus de 12 millions d’hectares dans toutes les régions du Canada.

### Qu’est-ce qu’un plan de gestion?

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décisions par le personnel d’Environnement et Changement climatique Canada, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis. La gestion s’effectue de façon à maintenir l’intégrité écologique de l’aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été créée. Environnement et Changement climatique Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les Premières Nations et d’autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu’en vertu d’un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu’il faut apporter à l’habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit indiquer les droits des peuples autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation provinciale applicable sur la protection de la faune et de la flore de la province où se trouve l’aire protégée.

## En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières, l'application des règlements ainsi que l'entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une activité importante dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

## Série de Plans de gestion

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Tous les plans de gestion seront réexaminés une première fois cinq ans après leur approbation et, par la suite, tous les dix ans.

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à www.ec.gc.ca/ap-pa ou communiquer avec le Service canadien de la faune.

# Réserve nationale de faune Shepody

La réserve nationale de faune (RNF) Shepody, au fond de la baie de Fundy, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick (figure 1), est formée de trois parties distinctes : Mary's Point, New Horton et Germantown Marsh. Ensemble, ces trois parties couvrent 795 ha de terres humides et 195 ha de milieux secs. La RNF Shepody protège un habitat important pour les espèces sauvages, en particulier les oiseaux migrateurs, et procure des occasions d'améliorer l'habitat par la recherche et la gestion active.

Mary's Point, qui couvre 109 ha (figure 1), est la plus petite des unités de gestion; elle est constituée en bonne partie de milieux secs. Mary's Point a été acquise par le Service canadien de la faune (SCF) en raison de son emplacement stratégique adjacent aux plages et aux battures intertidales de l'un des sites de migration des oiseaux de rivage les plus importants en Amérique du Nord. Chaque été, de la fin juillet au début d'août, des centaines de milliers de Bécasseaux semipalmés (*Calidris pusilla*) visitent la baie de Shepody au cours de leur migration annuelle vers le Sud depuis leurs aires de reproduction dans l'Arctique. Des dizaines de milliers de ces petits oiseaux de rivage utilisent les plages de Mary's Point comme un important site de repos à marée haute. Ils se reposent sur la plage jusqu'à ce que la marée descendante expose les vasières avoisinantes et leur principale source de nourriture : la crevette fouisseuse *Corophium volutator*.

La partie New Horton (185 ha) et la partie Germantown (696 ha) renferment des terres humides d'eau douce créées sur ce qui était par le passé des marais à marée. Ces terres humides fournissent certaines des meilleures aires de production et de rassemblement de la sauvagine et une partie du meilleur habitat de reproduction des oiseaux des marais des provinces de l'Atlantique.

La RNF Shepody est gérée par le SCF d'Environnement et Changement climatique Canada. Les bassins de retenue dont le niveau de l'eau est régulé, qui se trouvent dans cette RNF, sont cogérés avec Canards Illimités Canada (CIC).

**La RNF Shepody aide à rapprocher les Canadiens de la nature**

Ce site est l'une des 10 réserves nationales de faune choisies dans le cadre de l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature. Par cette initiative, Environnement et Changement climatique Canada prévoit investir des fonds aux sites sélectionnés pendant cinq ans (2015 – 2020) et au-delà dans l'optique d'améliorer les infrastructures publiques et de promouvoir le développement de programmes d'interprétation locaux grâce à des partenariats. L'initiative vise à offrir aux Canadiens davantages d'opportunités pour la récréation et pour se rapprocher de la nature sur des terres fédérales gérées en leur nom, dans la mesure où les activités ne nuiront pas à la conservation des espèces sauvages et concordent avec les objectifs des sites concernés.

La RNF Shepody a été sélectionnée pour y implanter l'initiative en raison de son attrait pour les visiteurs, sa proximité à des communautés et centres urbains, son abondance de faune et d'autres éléments naturels ainsi que pour la présence d'opportunités d'organiser des activités d'interprétation sur la biologie et la conservation des oiseaux migrateurs.

La *Loi sur les espèces sauvages du Canada* prévoit la création, la gestion et la protection de réserves de faune pour des activités de recherche sur les espèces sauvages ou pour la conservation ou l'interprétation des espèces sauvages. La création de la RNF Shepody visait à la protection des divers habitats des oiseaux qui se trouvent dans ce site côtier, une raison d'être à laquelle des activités d'interprétation des oiseaux de rivage se sont ajoutées au cours des dernières années.

À l'échelle internationale, la RNF Shepody est classée parmi les aires protégées de catégorie IV selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le site est protégé pour la préservation des espèces et de la diversité génétique, et pour la recherche et la surveillance scientifiques. Un centre de recherche et d'interprétation est ouvert au public tous les jours de la semaine pendant la saison de migration des oiseaux de rivage (juillet et août). La visite des parties Germantown et New Horton est permise, mais il n'y a pas d'installations pour le public. Certaines activités traditionnelles sont autorisées, comme la chasse, la pêche et le piégeage (sous réserve de la réglementation fédérale et provinciale applicable), ainsi que l'observation des oiseaux, la pratique du canot et la cueillette des baies. Les activités autorisées sont affichées aux entrées principales de la réserve.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982.*

**Figure 1 : La partie Mary's Point de la réserve nationale de faune Shepody est à la fois un site Ramsar et un lien important dans le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (RRORHO).**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 1995

# Table des matières


**1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE ..... 1**
1.1 Contexte régional ..... 5
1.2 Aperçu historique ..... 6
1.3 Propriété des terres ..... 13
1.4 Installations et infrastructures ..... 13
**2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES ..... 19**
2.1 Habitats terrestres et aquatiques ..... 19
2.1.1 Eau mésotrophe ..... 19
2.1.2 Marais mésotrophe ..... 19
2.1.3 Tourbière basse ..... 19
2.1.4 Lande marécageuse ..... 19
2.1.5 Pré de sols épuisés ..... 19
2.1.6 Pré marécageux ..... 19
2.1.7 Forêt tourbeuse ..... 20
2.2 Faune ..... 20
2.2.1 Oiseaux ..... 20
2.2.2 Mammifères ..... 22
2.2.3 Reptiles et amphibiens ..... 23
2.2.4 Poissons ..... 23
2.3 Espèces en péril ..... 24
2.4 Espèces envahissantes ..... 25
**3 MENACES ET DÉFIS RELATIFS À LA GESTION ..... 26**
3.1 Récréotourisme ..... 26
3.2 Véhicules hors route ..... 27
3.3 Énergie marémotrice ..... 27
3.4 Changements climatiques, érosion des côtes et perte de l'habitat ..... 27
3.5 Gestion de l'habitat ..... 28
3.6 Extraction de pierres et droits miniers ..... 28
3.7 FRAGMENTATION DE L'HABITAT ..... 28
**4 BUTS ET OBJECTIFS ..... 30**
4.1 Vision ..... 30
4.2 Buts et objectifs ..... 30
4.3 Évaluation ..... 31
**5 APPROCHES DE GESTION ..... 32**
5.1 Gestion de l'habitat ..... 35
5.1.1 Terres humides ..... 35
5.1.2 Champs au sol épuisé ..... 35
5.2 Gestion de la faune ..... 36
5.2.1 Espèces en péril ..... 36
5.3 Surveillance ..... 37
5.4 Information et sensibilisation du public ..... 38

**6 ACTIVITÉS AUTORISÉES ET INTERDICTIONS ..... 39**
6.1 Interdiction d'accès ..... 39
6.2 Activités autorisées ..... 39
6.3 Recherche ..... 40
6.4 Autorisations ..... 41
6.5 Exceptions ..... 42
6.6 Autres autorisations fédérales et provinciales ..... 42
**7 SANTÉ ET SÉCURITÉ ..... 43**
**8 APPLICATION DE LA LOI ..... 45**
**9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN ..... 46**
9.1 Mandats et autorités de gestion ..... 46
9.2 Évaluation du plan de gestion ..... 46
**10 COLLABORATEURS ..... 47**
**11 RÉFÉRENCES ..... 48**
**ANNEXE I : CONDITIONS DES DEMANDES RELATIVES AUX RECHERCHES ..... 52**
**ANNEXE II : LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION ..... 54**
**ANNEXE III : GLOSSAIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL55**

# 1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve nationale de faune (RNF) Shepody, dans le comté d'Albert, au sud-est du Nouveau-Brunswick, est formée de trois parties distinctes (figure 2). Ces parcelles sont situées dans le fond de la baie de Fundy; ce sont le marais Germantown (45º41'N/64º46'O), le marais New Horton (45º41'N/ 64º42'O) et Mary's Point (45º43'N/64º39'O). La RNF Shepody comprend une variété d'habitats dans une petite superficie. Ces habitats incluent des promontoires côtiers rocheux, des terres humides d'eau saumâtre, des marais d'eau salée, la cuvette d'un ancien lac et une série de terres humides d'eau douce dont le niveau d'eau est régulé. Les milieux secs avoisinants sont un mélange de forêts de conifères et de feuillus parsemées de terres agricoles abandonnées depuis longtemps qui en sont au stade avancé de la succession des plantes.

Ce site côtier est une aire importante de migration et de rassemblement de la sauvagine, des oiseaux de rivage et d'autres espèces qui utilisent uniquement les terres humides. La RNF Shepody est une aire protégée de catégorie IV de l'Union internationale pour la conservation de la faune. Mary's Point et les battures tidales environnantes ont été désignées « Zone humide d'importance internationale » le 24 mai 1982 en vertu de la Convention de Ramsar de 1971 (figure 3); elles ont également été désignées « Réserve hémisphérique pour les oiseaux de rivage de la baie de Shepody » et font partie du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (RRORHO). Ces désignations permettent de mettre en valeur ce site et le fait que ce site soit aussi une RNF, nous permet de rationaliser nos investissements tout en remplissant les obligations provenant de ces différents programmes.

Le gouvernement du Canada a acheté les terres de Shepody à des intérêts privés et les a déclarées réserve nationale de faune le 5 juin 1980. La RNF Shepody est administrée en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* pris en application de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et gérée par le SCF d'Environnement et Changement climatique Canada.

**Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune Shepody**

| | |
|---|---|
| **Désignation de l'aire protégée** | Réserve nationale de faune |
| **Province ou territoire** | Nouveau-Brunswick |
| **Latitude et longitude** | 45º 44′ N 64º 45′ O |
| **Superficie** | 990 ha [3 parties] |
| **Critères de sélection de l'aire protégée** | Historique : Protéger une zone où les oiseaux se concentrent.<br><br>Actuel : Critère 1a), selon lequel l'aire répond aux besoins de la population d'une espèce ou d'une sous-espèce, ou d'un groupe d'espèces, qui s'y concentre pendant une partie quelconque de l'année.<br><br>Cette zone satisfait aussi au critère 2b), selon lequel l'aire a une |

| | |
|---|---|
| | valeur particulière pour le maintien de la diversité génétique et écologique d'une région en raison de la qualité et de l'unicité de sa faune et de sa flore. |
| **Système de classification des aires protégées** | Catégorie A : Conservation des espèces ou de l'habitat essentiel |
| **Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature** | IV |
| **Numéro de décret en conseil** | C.P. 1980-1479 |
| **Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux (RBIF)** | Partie Germantown : 04244<br>Partie New Horton : 22847<br>Partie Mary's Point : 22846 |
| **Publication dans la *Gazette du Canada*** | 5 juin 1980 |
| **Autres désignations** | • Zone humide d'importance internationale (désignée site Ramsar le 24 mai 1982) Mary's Point uniquement.<br>• Fait partie du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (Réserve hémisphérique pour les oiseaux de rivage de la baie de Shepody). |
| **Importance faunistique et floristique** | Les terres humides d'eau douce abritent des espèces de sauvagine et d'autres oiseaux des terres humides qui s'y rassemblent et s'y reproduisent en grand nombre. Les marais d'eau salée répondent aux besoins des oiseaux de rivage et de la sauvagine qui s'y rassemblent au printemps et à l'automne. La partie Mary's Point abrite de grandes quantités de Bécasseaux semipalmés qui s'y reposent. |
| **Espèces envahissantes** | Salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*), le roseau phragmite commun (*Phragmites australis [communis]*) |
| **Espèces en péril** | Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) – espèce menacée, Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) – préoccupante |
| **Organisme de gestion** | Région de l'Atlantique, Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada |
| **Accès public et utilisation publique** | Chasse, pêche et piégeage récréatifs dans les parties New Horton et Germantown (sous réserve de la réglementation fédérale et provinciale applicable). Un centre de recherche et d'interprétation est ouvert à Mary's Point la plupart du temps pendant la semaine au plus fort de la migration des oiseaux de rivage (juillet et août). |

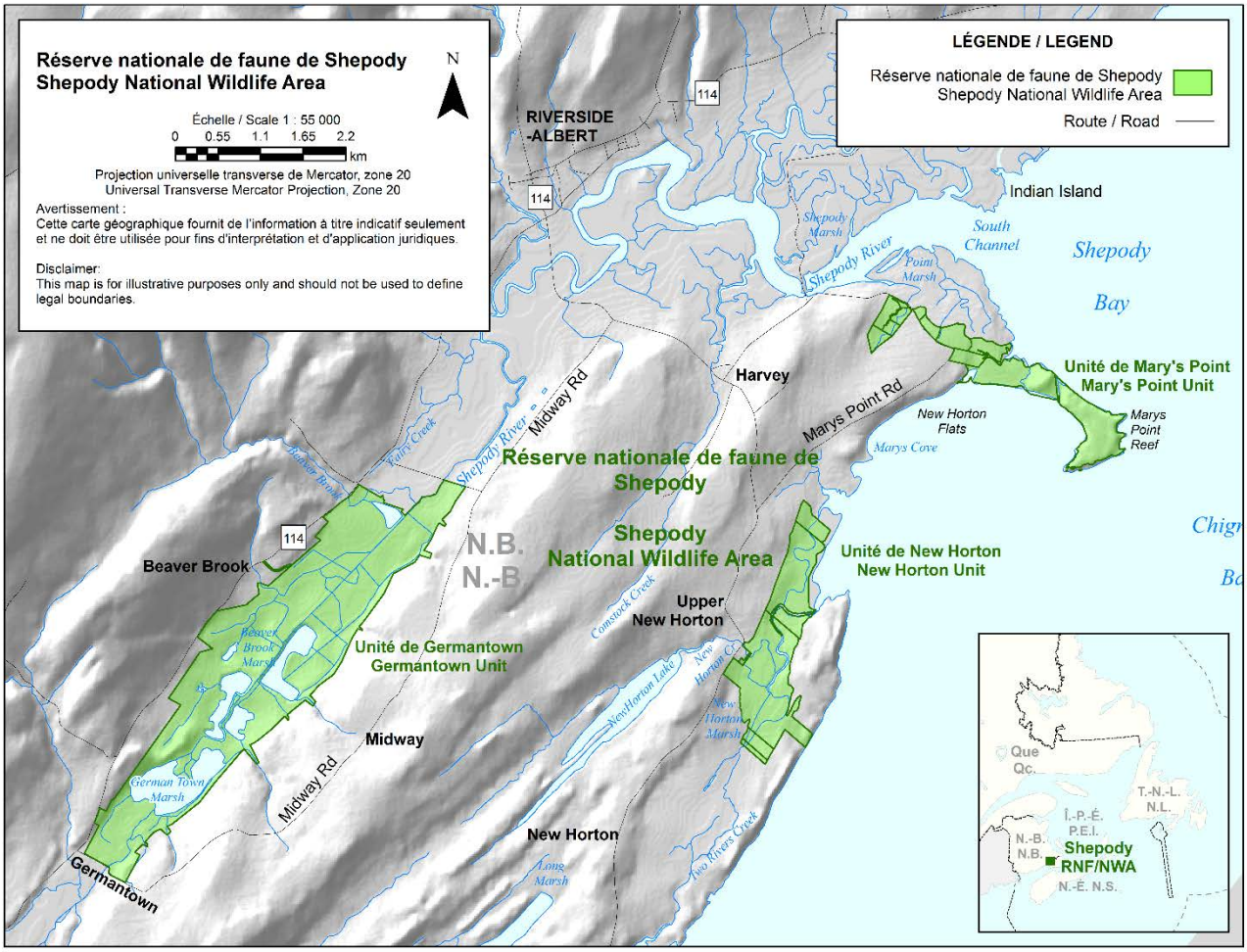


**Figure 2 : Réserve nationale de faune Shepody**

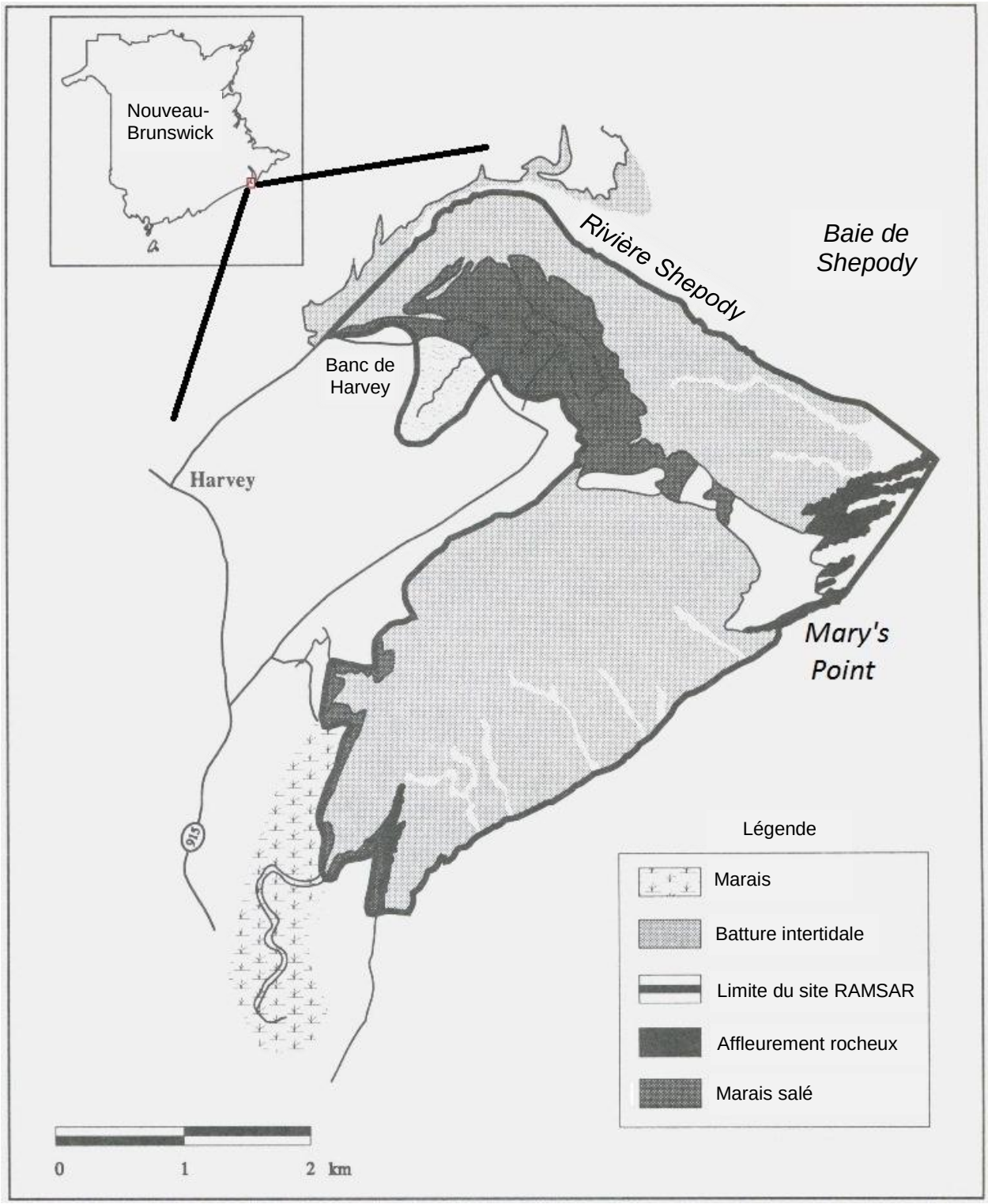


**Figure 3 : La partie Mary's Point de la réserve nationale de faune Shepody, et les vasières avoisinantes, a été désignée site Ramsar (zone humide d'importance internationale) le 24 mai 1982.**

## 1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La RNF Shepody est située dans l'écozone maritime de l'Atlantique. Cette écozone est l'une des quinze écozones terrestres du Canada et inclut tout le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et, au Québec, la péninsule gaspésienne. À l'intérieur de cette écozone, les trois parties de la réserve nationale de faune Shepody se trouvent le long de l'extrémité est de l'écorégion côtière de la baie de Fundy et dans l'écodistrict du rivage de Chignecto-Minas (figure 4). Cette bande étroite d'habitat subit l'influence des eaux froides et des grandes marées de la baie de Fundy, et s'étend depuis les îles Grand Manan et Machias Seal, à l'ouest, jusqu'à l'extrémité de la péninsule du cap Maringouin et à Sackville, à l'est. Les précipitations et le brouillard sont supérieurs à la moyenne dans cette région, mais les températures estivales et hivernales sont aussi modérées sous les effets de la baie.

Sur le plan géologique, le tour de la baie de Shepody consiste en bonne partie en couches de grès tendre de la période Carbonifère entremêlées de minces horizons de minerai carbonifère (Jackson, 1855; Aauland et Wickland, 1950; Roland, 1982). Ces dépôts uniformes de grès fournissent des pierres meulières et des pierres à bâtir depuis plus de 300 ans. Ces dépôts sont remarquables aussi pour leurs fossiles, et les falaises de Joggins, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO connu partout dans le monde, se trouve de l'autre côté de la baie. Les fossiles les plus courants à Mary's Point sont des prêles appartenant à un genre disparu, *Calamites.* Un massif unique de *Cordaites*, un genre de gymnospermes disparus, peut être observé à la base d'un éperon d'érosion marine connu sous le nom de Grenadier's Cap, à Mary's Point (Miller, 2009) (figure 5).

Les terres entourant la RNF Shepody forment un milieu surtout rural où s'effectuent certaines activités forestières, la production de bleuets, l'élevage du bétail et la récolte du foin pour l'exportation. Par la route, le parc national Fundy est situé à 15 km à l'ouest de la partie Germantown, alors que le village de Riverside-Albert se trouve à 5 km à l'est. Les grands centres de Moncton, de Riverview et de Dieppe sont à 60 km au nord.

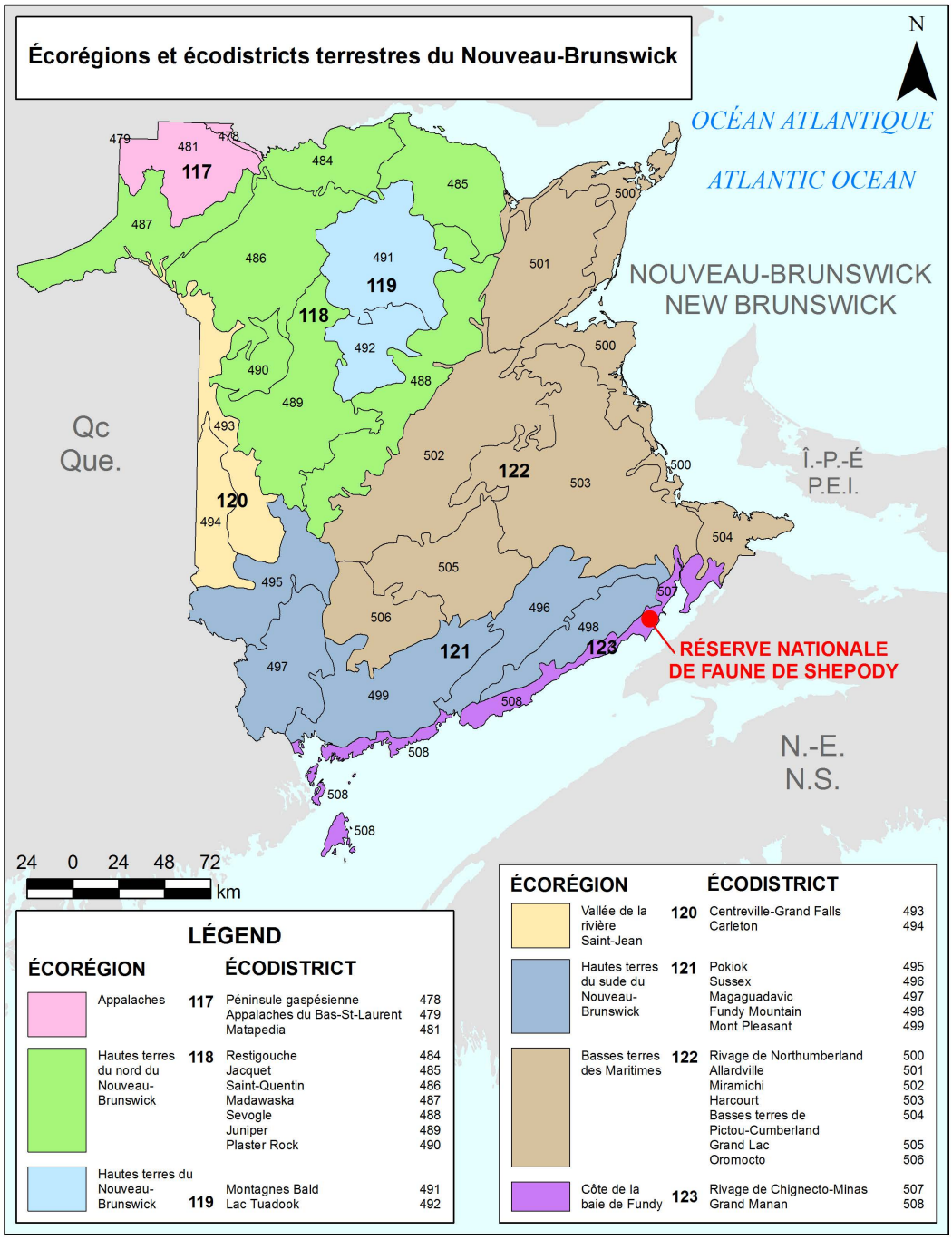


**Figure 4 : Écorégions et écodistricts terrestres du Nouveau-Brunswick. La RNF Shepody appartient à l'écorégion no 123 (Côte de la baie de Fundy) et à l'écodistrict no 507 (Rivage de Chignecto-Minas).**

## 1.2 APERÇU HISTORIQUE

La géographie et la géologie de la RNF Shepody ont façonné l'histoire de l'être humain dans la région. Au fond de la baie de Fundy, en raison de l'influence des macro-marées, des siècles d'envasement ont créé les grandes étendues de sols endigués autour des marais de Shepody, de Mary's Point et de New Horton (Hustvedt, 1987). Ces terres humides, qui n'ont que de 4 000 à 5 000 ans, sont, sur le plan géologique, de formation récente. Ces dépôts marécageux profonds, causés

par la combinaison de l'affaissement côtier et de la montée du niveau de la mer, ont entraîné une accumulation moyenne de sédiments de 30 cm par siècle. L'âge de ces marais et l'histoire de leur mise en valeur reflètent l'histoire humaine la plus ancienne que nous connaissions ici, les sites au fond de la baie de Fundy ayant de 3 300 à 3 700 ans (MacKinnon, 2003a, 2003b). Les Mi'kmaq ont été les premiers peuples autochtones de la région et de nombreux noms locaux ont des racines autochtones. Les terres humides et les eaux côtières productives autour de la RNF Shepody ont vraisemblablement été largement utilisées par les premiers habitants. Les îles Indian (à l'ouest de Daniel's Flats) et Grindstone étaient des points d'arrêt traditionnels (Ganong, 1899). Les marais de New Horton devaient permettre de voyager par canot et d'effectuer des portages lorsque la température était mauvaise. Mary's Point (pointe à Marie) a été, selon l'histoire locale, nommée ainsi parce qu'une jeune fille autochtone qui portait ce prénom vivait sur l'île au milieu des années 1700, et le petit croissant de plage sablonneux dans le coin sud-est de l'île est encore connu sous le nom de Mary's Cove (anse de Marie).

Pendant la plus grande partie des années 1700, et jusqu'à nos jours, une bonne part des marais à marée étaient endigués et drainés pour l'agriculture. Ce processus a fait perdre de nombreuses terres humides. Au milieu des années 1800, on a redressé et canalisé le cours supérieur de la rivière Shepody afin d'essayer de drainer l'ancien lac Shepody, qui se trouve à la source du réseau. Certaines de ces caractéristiques, comme les digues et les aboiteaux, sont encore visibles (figures 6 et 7). Sur la côte, les promontoires rocheux fournissaient de la pierre meulière et de la pierre à bâtir, des produits précieux dans les marchés locaux et les grands centres le long du littoral sud des États-Unis (Martin, 1990; MacKinnon, 2012). Au moment où cette industrie a culminé, vers 1875-1880, quelque 75 personnes vivaient et travaillaient à Mary's Point. Il en reste aujourd'hui des vestiges, sous forme de caves de bâtiments et de pieux de quai (MacKinnon et Kennedy, 2007; Bourgeois, 2009).

La partie Mary's Point de la RNF inclut une petite parcelle de milieu sec adjacente à la pointe qui a été cultivée jusque vers 1950 (figure 8). Une bonne partie de cet habitat est maintenant colonisée par l'épinette blanche (*Picea glauca*), le mélèze laricin (*Larix laricina*) et d'autres plantes des sols épuisés. Le marais du ruisseau Point Horn et les marais d'eau salée avoisinants ont fourni du foin pendant plus de deux siècles : du début du XVIII$^{e}$ siècle, époque où les colons européens sont parvenus à endiguer le marais salé, jusqu'à la première moitié du XX$^{e}$ siècle, moment où les terres ont cessé d'être utilisées et où les digues sont tombées en ruine. En 1980, avec l'aide de CIC, les 18 ha du marais du ruisseau Point Horn ont été transformés en terres humides d'eau douce peu inondées. Ce projet a été réalisé à la mémoire d'un voisin, feu Lars Larsen, peintre de la faune sauvage de renom et protecteur de l'environnement.

La partie New Horton de la RNF Shepody se trouve à 2,5 km au sud-ouest de Mary's Point et a une superficie de 185 ha, dont 173 sont des terrains marécageux (figure 9). Cette section fait partie d'une parcelle marécageuse plus vaste qui est séparée sur pratiquement toute sa longueur de la baie Chignectou par une crête boisée étroite, mais proéminente. Les terres étaient incultes lorsqu'elles ont été achetées par le SCF dans les années 1970. Comme c'est le cas pour la plupart des anciens marais d'eau salée de la baie de Fundy, l'eau des marées a été retenue par des digues de terre protégeant les terres arables. À partir de 1980-1981, 135 ha de terres humides d'eau douce ont été aménagés par CIC dans la partie New Horton. Quatre marais séparés, chacun ayant ses structures de régulation des niveaux de l'eau, ont été construits. Diverses espèces de plantes aquatiques émergentes et presque submergées poussent dans ces terres humides peu profondes. La partie New Horton comporte aussi deux petites parcelles en milieu sec d'environ 6 ha chacune. Une de ces parcelles est située sur la crête entre le marais et la baie Chignectou; elle est couverte surtout de conifères, dont plusieurs variétés d'épinettes et des sapins baumiers (*Abies balsamea*). Diverses graminées, plantes herbacées non graminoïdes, ainsi que l'épinette blanche et l'aulne rugueux (*Alnus rugosa*), des plantes envahissantes, poussent en milieu sec dans les sols épuisés de l'autre côté du marais.

La partie Germantown est située à 8 km à l'intérieur des terres par rapport à la baie de Shepody. Cette partie comprend 583 ha de basses terres, dans lesquelles coule la rivière Shepody, et 113 ha de milieux secs en bordure de la rivière (figure 10). Lorsqu'elle a été acquise en 1973 par le SCF, la zone des basses terres était formée de marais agricoles abandonnés, de tourbières oligotrophes et de baissières, et des restes de l'ancien lac Shepody. La section basse, autrefois soumise à l'action des marées, avait été transformée en terre à foin il y a plus de 250 ans et avait été cultivée jusqu'aux années 1960 (figure 11).

Depuis 1975, CIC, en collaboration avec le SCF, a aménagé 400 ha de terres humides d'eau douce dans la partie Germantown de la RNF. Cette restauration de l'habitat forme 11 terres humides distinctes encloses par des digues et des milieux secs. Chacun des segments est légèrement inondé et diverses espèces de plantes émergentes y poussent, entrecoupées de zones d'eau libre. Ces terres humides sont gérées de manière à former un marais semi-émergent : des terres humides qui comportent des zones de végétation diversifiée et entremêlée, et une quantité égale d'eau libre. Elles sont gérées surtout par la manipulation du niveau de l'eau, mais l'enlèvement de la végétation naturelle par les rats musqués joue aussi un rôle. La partie Germantown comprend également 80 ha de terrains boisés et 27 ha de milieux secs agricoles abandonnés. Le couvert arboré des zones boisées se compose en bonne partie d'épinettes et de sapins baumiers, mais renferme aussi des feuillus, dont le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et l'érable rouge (*Acer rubrum*). La végétation

des sols épuisés est formée de diverses espèces de la succession végétale, dont les spirées (*Spiraea latifolia*), le rosier sauvage (*Rosa virginiana*), l'aulne rugueux et l'épinette blanche.

**Figure 5 : Fossiles de cordaites sur un éperon d'érosion marine dans la partie Mary's Point de la réserve nationale de faune Shepody. Cette formation a environ 0,5 m de diamètre.**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2008

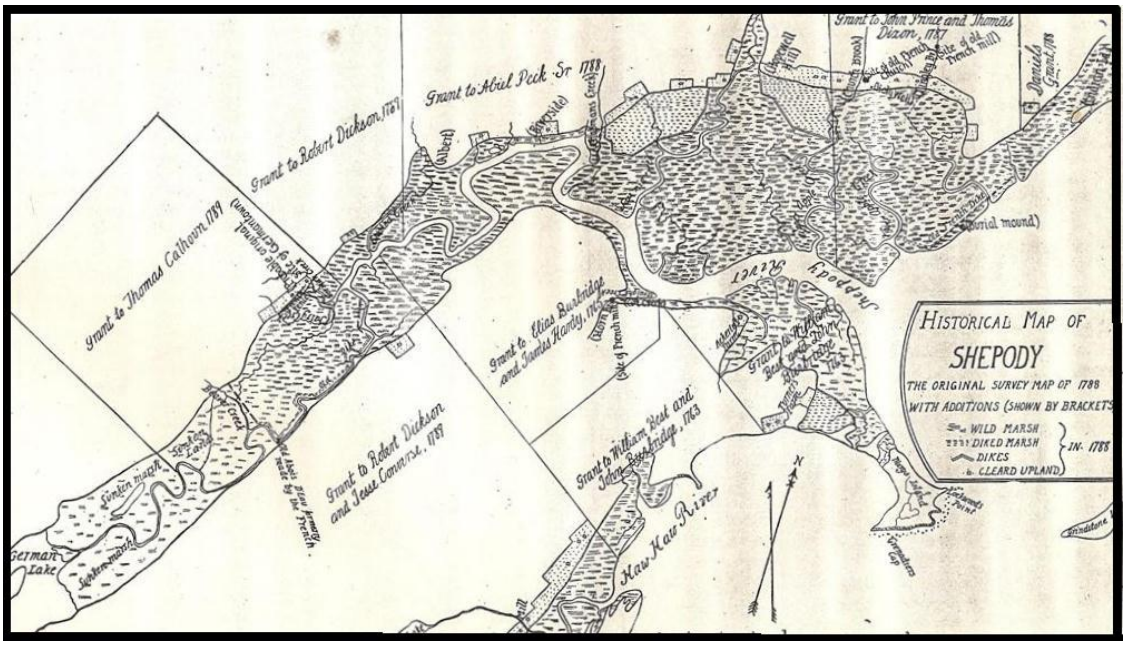


**Figure 6 : Copie plus récente d'une carte (vers 1788) préparée par W. F. Ganong (1899). Les caractéristiques indiquées sur cette carte sont évidentes de nos jours dans la réserve nationale de faune Shepody. Veuillez remarquer que le lac German (« German Lake », en bas à gauche) s'appelle également « lac Shepody ».**

**Figure 7 : Carte de Walling (1862) illustrant la région autour du marais Germantown. Remarquez l'ancien « lac Shepody » (maintenant réduit de beaucoup) et le cours supérieur de la serpentine rivière Shepody, qui se trouvent tous actuellement dans la partie Germantown de la réserve nationale de faune Shepody.**

**Figure 8. Une grande étendue de marais d'eau salée et de vasières, un habitat important pour une variété d'oiseaux de rivage, entoure Mary's Point, dans la baie de Shepody, réserve nationale de faune Shepody.**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 1995

**Figure 9 : Vue aérienne de la partie New Horton de la réserve nationale de faune Shepody. Les bassins de retenue A à D sont visibles du haut gauche en bas à droite de la photo.**
Photo : C. Mackinnon © Environnement et Changement climatique Canada

**Figure 10 : Vue aérienne de la partie Germantown de la réserve nationale de faune Shepody. Les vestiges de l'ancien lac Shepody se trouvent au premier plan. Remarquez la rivière Shepody « redressée », au centre de la photo, qui a été modifiée au milieu des années 1800 pour assécher le lac et les terres humides avoisinantes.**
Photo : C. Mackinnon © Environnement et Changement climatique Canada

**Figure 11 : De vieilles granges parsemaient autrefois le paysage du marais Germantown.**
Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, 1960

## 1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES

L'acquisition du marais Germantown, la composante initiale de la RNF Shepody, a été proposée dans le cadre du programme national de protection de l'habitat (Whitman, 1966; Barkhouse, 1976). Le site de 686 hectares a par la suite été acquis par achat en fief simple qui a été pour la majeure partie terminé en 1975. Les 109 ha de la partie Mary's Point et les 185 ha de la partie New Horton ont été achetés en fief simple entre 1975 et 1981. Les trois parties de la RNF Shepody ont été inscrites le 5 juin 1980 en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* par le décret en conseil C.P. 1980-1479.

Le gouvernement fédéral ne détient pas à l'heure actuelle les droits miniers pour le sous-sol de la RNF Shepody.

## 1.4 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES

La RNF Shepody est utilisée toute l'année par le public. Un nombre relativement petit de gens la fréquentent pour se livrer à des activités de plein air, comme la chasse, la pêche, le piégeage, l'observation des oiseaux et la cueillette de baies sauvages et de verdure des marais d'eau salée (salicorne d'Europe, *Salicornia europaea* et plantain maritime, *Plantago maritima*). La partie Mary's Point, qui accueille entre 2 500 et 5 000 visiteurs chaque année en juillet et en août, pendant la saison de migration des oiseaux de rivage, est la composante la plus intensivement utilisée de la RNF. Le bâtment à Mary's Point est un modeste centre de recherche et d'interprétation qui

actuellement répond aux besoins des visiteurs (figure 12). L'installation comprend des toilettes de compostage, une remise à outils de jardin, une salle de travail et une station locale de deux chambres à coucher (figure 13). Il faut chaque année effectuer des travaux d'entretien de toutes les installations et suivre régulièrement les travaux effectués pour satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité (tableau 2). Dans le cadre de l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature (2015-2020), des investissements seront réalisés au cours des prochaines années afin de compléter les services offerts aux visiteurs dans la réserve nationale de faune Shepody. Un nouveau centre d'interprétation des oiseaux de rivage sera construit pour remplacer les installations existantes afin de répondre au nombre croissant de visiteurs; des améliorations seront apportées à l'aire de stationnement et au sentier d'accès dans l'unité du marais Germantown; la construction d'une zone de mise à l'eau et d'un stationnement de canot à l'unité New Horton sera entreprise; ainsi que la construction de nouveaux sentiers de randonnée et d'une zone d'observation donnant sur le marais salé de Mary's Point.

La RNF Shepody a aussi une superficie considérable de terres humides d'eau douce dont le niveau d'eau est régulé. Elles sont maintenues par CIC et cogérées par CIC et le SCF (tableaux 2 et 3). L'eau est maintenue à un niveau constant par une combinaison de digues de terres (figure 14), d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau (figure 15) et souvent d'un dispositif destiné à dérouter les castors (figure 16). Ce réseau de tuyaux réduit ou élimine les inondations causées par les activités des castors.

**Figure 12 : Centre de recherche et d'interprétation de Mary's Point, réserve nationale de faune Shepody**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2008

**Figure 13 : Nouvelle station locale de la RNF Shepody, terminée en 2013, dans la partie Mary's Point**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2013

**Tableau 2 : Installations et infrastructures dans la réserve nationale de faune Shepody**

| Type d'installations ou d'infrastructures | Dimensions approximatives (m, m², km, km² ou m lin.) ou nombre | Gestionnaire ou propriétaire |
|---|---|---|
| Limites de la propriété | 36,1 km | Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (SCF-ECCC) |
| Affiches indiquant les limites | 725 | SCF-ECCC |
| Affiches indiquant les entrées | 4 | SCF-ECCC |
| Affiches des avis | 20 | SCF-ECCC |
| Porte d'entrée en acier | 5 | SCF-ECCC |
| Pont piétonnier | 1 (10 m) | SCF-ECCC |
| Sentier pédestre | 375 m | SCF-ECCC |
| Maisonnette de Germantown | 32 m² | SCF-ECCC |
| Centre de Mary's Point | 85 m² | SCF-ECCC |
| Installations du personnel | 80 m² | SCF-ECCC |
| Stationnements | 2 (300m²) (800m²) | SCF-ECCC |
| Points d'accès | 7 | SCF-ECCC |
| Route Lower Germantown | 730 m | SCF-ECCC |
| Route Upper Germantown | 630 m | SCF-ECCC |
| Route de la digue, Germantown | 4 300 m | Canards Illimités Canada |
| Route A, New Horton | 550 m | Plusieurs administrations |
| Route D, New Horton | 700 m | Plusieurs administrations |
| Bassins de retenue de Germantown | 11 | Canards Illimités Canada |
| Bassins de retenue ruisseau Daley | 1 | Canards Illimités Canada |

| Type d'installations ou d'infrastructures | Dimensions approximatives (m, m², km, km² ou m lin.) ou nombre | Gestionnaire ou propriétaire |
|---|---|---|
| Bassins de retenue à New Horton | 4 | Canards Illimités Canada |
| Digues à Germantown | 12 100 m | Canards Illimités Canada |
| Digues à Daley Creek | 425 m | Canards Illimités Canada |
| Digues à New Horton | 8 100 m | Canards Illimités Canada |
| Ouvrages de régulation des niveaux de l'eau | 16 | Canards Illimités Canada |
| Cimetières (famille West à Mary's Point; famille Berryman à Germantown) | 2 | SCF-ECCC |

**Tableau 3 : Projets de régulation des eaux réalisés par CIC dans la réserve nationale de faune Shepody**

| Nom du projet | Année de la construction | Superficie (en ha) |
|---|---|---|
| **Partie Germantown** | | |
| A-1 | 1975 | 6,0 |
| A-2 | 1974 | 13,4 |
| B | 1974 | 28,3 |
| C | 1975 | 50,9 |
| D | 1975 | 68,8 |
| E | 1975 | 38,4 |
| F-1 | 1975 | 52,6 |
| F-2 | 1975 | 23,5 |
| G (CIC-9) | 1975 | 62,7 |
| G-1 (CIC-10) | 1975 | 11,7 |
| H (CIC-11) | - | 121,4 |
| I (CIC-12) | 1983 | 54,6 |
| **Partie New Horton** | | |
| A (CIC 1 nº 6237) | 1980 | 55,4 |
| B (CIC 2 nº 6104) | 1980 | 18,6 |
| C (CIC 3 nº 6237) | 1980 | 38,5 |
| D (CIC 4 nº 6237) | 1980 | 17,0 |
| **Partie Mary's Point** | | |
| Ruisseau Daley (CIC nº 6171) | 1979 | 24,3 |
| **Total** | | **686,1** |

**Figure 14 : Partie du réseau de digues au marais Germantown, réserve nationale de faune Shepody**
Photo : A. Kennedy, © Environnement et Changement climatique Canada, 2012

**Figure 15 : Exemple d'une structure type de régulation des niveaux de l'eau dans un bassin. Une cage grillagée réduit le bourrage résultant de l'activité des castors.**
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2013

**Figure 16 : Un dispositif destiné à dérouter les castors prêt à être installé par CIC. Ce dispositif réduit la capacité des castors de bourrer de végétation les ouvrages de régulation.**
Photo : A. Kennedy © Environnement et Changement climatique Canada

# 2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

## 2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

La partie boisée de la RNF Shepody se trouve dans l'écorégion de la baie de Fundy, dans l'écozone maritime de l'Atlantique. Cette zone est caractérisée par une association stable d'épinettes rouges (*Picea rubens*), de sapins baumiers (*Abies balsamea*) et d'érables rouges (*Acer rubrum*) parsemés d'épinettes blanches (*Picea glauca*), de bouleaux à papier (*Betula papyrifera*) et de bouleaux jaunes (*Betula alleghaniensis*). La brève description suivante de l'habitat met en évidence la diversité des terres humides de la RNF Shepody (Harries, 1970).

### *2.1.1 Eau mésotrophe*

Les plantes aquatiques dominant dans cette zone sont les potamots (*Potamogeton* spp.), les myriophylles (*Myriophyllum* spp.), le naïas (*Najas flexilis*), la cornifle nageante (*Ceratophyllum demersum*) et la valisnérie d'Amérique (*Vallisneria americana*).

### *2.1.2 Marais mésotrophe*

Ce type de marais renferme des espèces de fougères, comme le myrique beaumier (*Myrica gale*), le comaret des marais (*Potentilla palustris*) et le ményanthe (*Menyanthes trifoliata*).

### *2.1.3 Tourbière basse*

De délicats carex (*Carex* spp.) de petite ou de moyenne taille, des linaigrettes (*Eriophorum* spp.) et des rhynchospores (*Rhynchospora* spp.) dominent dans cette zone. Le myrique beaumier, le comaret des marais, le ményanthe et des sphaignes y poussent également.

### *2.1.4 Lande marécageuse*

Les espèces dominantes sont les lichens, les arbustes des landes, la ronce petit-mûrier (*Rhubus chamaemorus*), la linaigrette dense (*Eriophorum spissum*) et le scirpe (*Scirpus cespitosus*). Certaines sphaignes y sont aussi présentes.

### *2.1.5 Pré de sols épuisés*

Cette zone renferme des sols modérément bien drainés où les espèces dominantes sont de hautes Composées, comme les verges d'or (*Solidago* spp.), l'aster (*Aster umbellatus*) et l'eupatoire maculée (*Eupatorium maculatum*).

### *2.1.6 Pré marécageux*

Un sol humide caractérise cette zone, dont les espèces dominantes sont la calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), le carex paléacé (*Carex paleacea*) et la spartine pectinée (*Spartina pectinata*).

### *2.1.7 Forêt tourbeuse*

L'épinette noire (*Picea mariana*) et le mélèze laricin (*Larix laricina*) sont les essences d'arbres dominantes; le sous-étage est composé d'arbustes des landes et de bryophytes (*Sphagnum* spp., *Pleurozium schreberi*, *Ciliare* spp. et *Dicranum* spp.).

## 2.2 FAUNE

### *2.2.1 Oiseaux*

**Sauvagine**

Le Canard noir (*Anas rubripes*), la Sarcelle d'hiver (*Anas carolinensis*), la Sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*) et le Fuligule à collier (*Aythya collaris*) nichent régulièrement dans la RNF Shepody. Le niveau actuel de production de la sauvagine a été atteint par l'aménagement et l'amélioration de l'habitat. La production observée dans la partie Germantown est passée de 11 couvées en 1972 à 117 en 1979 à la suite de l'aménagement de 345 hectares de terres humides. Le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Canard pilet (*Anas acuta*) et le Canard souchet (*Anas clypeata*) nichent maintenant aussi de temps à autre dans la partie Germantown. Des augmentations semblables de la production de sauvagine se sont également produites dans les terres humides aménagées en 1980-1981 dans la partie New Horton. Les Fuligules à collier et un petit nombre de Harles couronnés (*Lophodytes cucullatus*) préfèrent souvent les vieilles terres humides et l'eau plus profonde des cuvettes des anciens lacs.

Les terres humides de la RNF Shepody fournissent un habitat de mue, de rassemblement et de migration précieux. Parmi les espèces de sauvagine qui ne se reproduisent pas normalement dans la RNF, mais l'utilisent pendant la mue, il y a le Canard branchu (*Aix sponsa*) mâle et l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*). Jusqu'à 400 Canards branchus mâles muent chaque année dans les terres humides d'eau douce du marais Germantown. Un nombre moins élevé d'Eiders à duvet muent sur les récifs au large des promontoires de Mary's Point. Après la saison de reproduction, plus de 2 000 oiseaux appartenant aux espèces de sauvagine se regroupent sur les terres humides d'eau douce de la RNF Shepody avant la migration et le déplacement vers les eaux côtières. La sauvagine continue de fréquenter ces terres humides jusqu'à la fin de l'automne.

**Oiseaux des marais**

Différentes espèces d'oiseaux des marais ont été observées dans la RNF Shepody, y compris six dont la répartition et l'occurrence sont limitées dans les provinces de l'Atlantique. Par rapport aux marais naturels, les terres humides aménagées de la RNF Shepody attirent de bien plus fortes densités d'oiseaux des marais courants dans la région, y compris le Grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*), le Butor d'Amérique (*Botaurus lentigonosus*), la Marouette de Caroline (*Porzana Carolina)*, le Foulque d'Amérique (*Fulica americana*), la Guifette noire (*Chlidonias Niger*) et le Troglodyte des marais (*Cistothorus* sp.) (Morton et MacKinnon, 1980; Cash *et al.*, 1981). Ces marais attirent aussi

des espèces moins communes, dont le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*), une espèce menacée, le Râle de Virginie (*Rallus limicola*) et la Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*). Toutes les espèces mentionnées ci-dessus nichent ou sont soupçonnées de nicher dans la RNF Shepody.

Les vieilles terres humides sont importantes aussi pour diverses espèces d'hirondelles, surtout au début du printemps, une période où les températures sont fraîches et où il y a peu d'insectes volants. À ce moment de l'année, des centaines d'Hirondelles bicolores (*Tachycineta bicolor*) et d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) fréquentent les vieux marais d'eau libre, où elles se nourrissent probablement des premières larves de chironomides qui éclosent.

Parmi les autres oiseaux fréquemment observés, il y a le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Martin-pêcheur d'Amérique (*Megaceryle alcyon*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*) et le Bruant chanteur (*Melospiza melodia*), alors que les milieux secs avoisinants abritent de grandes quantités de passereaux des lisières, comme la Paruline masquée (*Geothlypis trichas*), la Paruline jaune (*Setophaga petechia*) et la Paruline à croupion jaune (*Setophaga coronata*).

**Oiseaux de rivage**

Mary's Point est considérée comme l'un des sites les plus importants en Amérique du Nord pour la migration des oiseaux de rivage (Hicklin, 1987). Chaque année, entre le milieu de juillet et la mi-août, plusieurs centaines de milliers d'oiseaux de rivage, principalement le Bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*), s'arrêtent à Mary's Point lorsqu'ils sont en route vers le Sud depuis leurs lieux de reproduction dans le Nord (figure 17). Ils y restent en général deux semaines, pendant lesquelles leur poids peut doubler. Ce gain de poids, ou cette réserve d'énergie, est nécessaire pour le vol au-dessus de l'eau jusqu'à leurs aires d'hivernage en Amérique du Sud. Les bandes qui se reposent à Mary's Point comptent souvent, selon les estimations, plus de 100 000 oiseaux et il se peut que beaucoup d'autres utilisent les battures intertidales pour se nourrir. Leur principal aliment est une petite « crevette fouisseuse », *Corophium volutator*, dont la densité est extrêmement élevée à ce moment de l'année. À marée haute, les oiseaux se rassemblent en bandes denses sur la plage sablonneuse le long de la pointe. De nombreuses autres espèces d'oiseaux de rivage sont présentes à Mary's Point, dont le Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), le Pluvier semipalmé (*Charadrius semipalmatus*), le Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), le Bécassin roux (*Limnodromus griseus*), le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*), une espèce en voie de disparition, le Bécasseau variable (*Calidris alpina*) et d'autres. Le nombre maximal d'individus de ces espèces va de 1 000 à 2 000. Bien que *Corophium volutator* soit un aliment important pour bon nombre d'entre elles, le Pluvier argenté et le Bécasseau maubèche se nourrissent surtout de *Macoma balthica* (un petit bivalve) et de polychètes.

**Figure 17 : Portion d'une grosse bande de Bécasseaux semipalmés dans la partie Mary's Point de la réserve nationale de faune Shepody**
Photo : V. Singh © Environnement et Changement climatique Canada, 2010

### Autres oiseaux

De nombreuses espèces d'oiseaux reproducteurs et migrants des forêts et des milieux secs fréquentent la RNF, outre ceux pour lesquels la RNF Shepody est surtout aménagée. Il n'y a pas d'inventaire détaillé de tous les habitats, mais 93 espèces nichent, ou sont soupçonnées de nicher, dans la RNF Shepody et 80 autres sont des visiteurs réguliers ou des migrants.

### *2.2.2 Mammifères*

Les mammifères présents et fréquemment observés sont le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), l'orignal (*Alces alces*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le raton laveur (*Procyon lotor*), le porc-épic (*Erethizon dorsatum*), la mouffette (*Mephitis mephitis*), le castor (*Castor canadensis*), le coyote de l'Est (*Canis latrans*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*). Tous les mammifères dont la présence est courante au Nouveau-Brunswick se retrouvent, tout au moins par intermittences, dans la RNF (Banfield, 1974; Dawe, 2004).

Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) habite toutes les terres humides d'eau douce de la RNF Shepody et bénéficie de l'aménagement et de l'amélioration de ces habitats (Parker, 1977; Parker et Maxwell, 1978). Les inventaires antérieurs ont consigné plus de 659 maisons de rat musqué, ce qui représente, selon une estimation prudente, une population hivernante de plus de 3 000 animaux. Le piégeage des animaux à fourrure dans la RNF constitue de ce fait une avenue économique importante dans cette région à prédominance rurale. Parmi les autres espèces fréquemment capturées, il y a le renard roux, le castor, le raton laveur, le coyote de l'Est et le vison (*Neovison vison*).

L'orignal (*Alces alces*) fréquente les terres humides de la RNF. Il est arrivé que 13 orignaux soient observés dans les marais Germantown en une seule journée. Le bassin de retenue I, qui se trouve au nord de la rivière Shepody et qui est dominé par l'épinette noire et une tourbière à sphaigne, est appelé localement « pré aux orignaux ».

### *2.2.3 Reptiles et amphibiens*

La plupart du petit nombre d'espèces de reptiles et d'amphibiens qui habitent le Nouveau-Brunswick sont présentes ou soupçonnées d'être présentes dans la RNF Shepody. Les reptiles et amphibiens les plus souvent présents, ou soupçonnés d'être présents, dans la RNF sont énumérés au tableau 4 (Brannen, 2004).

**Tableau 4 : Reptiles et amphibiens présents dans la réserve nationale de faune Shepody**

| Nom commun | Espèce | Cote mondiale (G-)[1] | Cote régionale (S-)[2] |
|---|---|---|---|
| Grenouille verte | *Rana clamitans* | G5 | S5 |
| Rainette crucifère | *Hyla crucifer* | G5 | S5 |
| Crapaud d'Amérique | *Bufo americanus* | G5 | S5 |
| Grenouille léopard | *Rana pipiens* | G5 | S5 |
| Salamandre maculée | *Ambystoma maculatum* | G5 | S5 |
| Couleuvre rayée | *Thamnophis sirtalis* | G5 | S5 |
| Couleuvre à ventre rouge | *Storeria occipitomaculata* | G5 | S5 |

[1] Les rangs G sont définis de la façon suivante : G1 = très à risque, G2 = à risque, G3 = à risque modéré, G4 = apparemment non à risque, G5 = non à risque. Pour des définitions plus détaillées des rangs G, allez à www.natureserve.org/explorer/ranking.htm#globalstatus (site en anglais).

[2] Les rangs S sont définis de la façon suivante : S1 = très à risque, S2 = à risque, S3 = à risque modéré, S4 = non à risque mais certains sujets de crainte, S5 = non à risque, M = migrant, B = reproducteur. Pour des définitions plus détaillées des rangs S, allez à www.natureserve.org/explorer/ranking.htm#globalstatus (site en anglais).

### *2.2.4 Poissons*

De nombreux ruisseaux à marée se fraient un chemin dans le marais d'eau salée de la RNF Shepody, et il y a des cuvettes de marée dans ce marais à marée basse. Les espèces caractéristiques des cuvettes de marée dont la présence ne surprend pas sont le fondule barré (*Fundulus diaphanus*), l'épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*) et l'épinoche à quatre épines (*Apeltes quadracus*).

L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), le gaspereau (faux-hareng) (*Alosa pseudoharengus*) et l'anguille (*Anguilla rostrata*) sont fréquemment présents dans le cours principal de la rivière Shepody. Les terres humides d'eau douce peu inondées de la RNF Shepody sont l'habitat d'un certain nombre d'espèces de petits poissons. L'épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*) est l'espèce la plus nombreuse et certains endroits dans les marais en abritent de très grandes populations. Des populations plus petites d'autres espèces, comme l'épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*), le fondule barré (*Fundulus diaphanous*) et le méné jaune (*Notemigonus crysoleucas*), sont aussi présentes dans ces terres humides. L'épinoche à neuf épines, en particulier,

constitue un aliment précieux pour le Grand Héron (*Ardea herodias*), le Martin-pêcheur d'Amérique (*Megaceryle alcyon*), le Grèbe à bec bigarré et d'autres oiseaux des marais qui se nourrissent de poissons.

## 2.3 ESPÈCES EN PÉRIL

Deux espèces en péril utilisent fréquemment la RNF Shepody, alors que d'autres, comme le Bécasseau maubèche, peuvent la traverser pendant la migration automnale.

On voit souvent le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) chercher sa nourriture au-dessus des marais Germantown et New Horton et fréquenter les perchoirs des oiseaux de rivage à Mary's Point tout au long de juillet et d'août. Cette espèce s'est rétablie après un programme de mise en liberté dans les années 1980 et le premier couple consigné a été observé sur l'île Grindstone, dans la baie de Shepody, en 1990 (MacKinnon, 1990a, 1990b; MacKinnon *et al.*, 2009). À l'heure actuelle, il y a au moins cinq nids dans la grande région de la baie de Shepody qui dépendent probablement beaucoup de la migration annuelle des oiseaux de rivage pour la nourriture.

Le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) se reproduit en petit nombre dans les marais de Shepody. Cette espèce préfère l'habitat associé aux quenouilles et semble avoir réagi positivement aux mesures de régulation du niveau de l'eau au cours des 35 dernières années. Cette espèce discrète a été observée dans les parties Germantown et New Horton, et est vraisemblablement plus abondante à ces endroits que ce que les données dont nous disposons actuellement semblent indiquer. Les terres humides utilisées par le Petit Blongios dans la RNF Shepody seront éventuellement désignées habitat essentiel en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

**Tableau 5 : Espèces en péril dans la réserve nationale de faune Shepody**

| Noms commun et scientifique de l'espèce | Statut | | | Présence ou potentiel de présence[4] |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | | Nouveau-Brunswick | |
| | LEP[1] | COSEPAC[2] | Cote provinciale[3] | |
| | | | | |
| **Oiseaux** | | | | |
| Pygargue à tête blanche *(Haliaeetus leucocephalus)* | Aucun statut | Aucun statut | En voie de disparition à l'échelle régionale | Confirmée |
| Hirondelle rustique *(Hirundo rustica)* | Aucun statut | Menacée | Aucun statut | Confirmée |
| Goglu des prés *(Dolichonyx oryzivorus)* | Aucun statut | Menacée | Aucun statut | Probable |
| Paruline du Canada *(Wilsonia canadensis)* | Menacée | Menacée | Aucun statut | Probable |

| Noms commun et scientifique de l'espèce | Statut | | | Présence ou potentiel de présence[4] |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | | Nouveau-Brunswick | |
| | LEP[1] | COSEPAC[2] | Cote provinciale[3] | |
| | | | | |
| Martinet ramoneur *(Chaetura pelagica0* | Menacée | Menacée | Aucun statut | Probable |
| Engoulevent d'Amérique *(Chordeiles minor)* | Menacée | Menacée | Aucun statut | Confirmée |
| Petit Blongios *(Ixobrychus exilis)* | Menacée | Menacée | Aucun statut | Confirmée |
| Moucherolle à côtés olive *(Contopus cooperi)* | Menacée | Menacée | Aucun statut | Éventuelle |
| Faucon pèlerin *(Falco peregrinus anatum)* | Préoccupante | Préoccupante | En voie de disparition | Confirmée |
| Pluvier siffleur *(Charadrius melodus melodus)* | En voie de disparition | En voie de disparition | En voie de disparition | Éventuelle |
| Quiscale rouilleux *(Euphagus carolinus)* | Préoccupante | Préoccupante | Aucun statut | Probable |
| Hibou des marais *(Asio flammeus)* | Préoccupante | Préoccupante | Aucun statut | Probable |
| **Arthropodes** | | | | |
| Monarque *(Danaus plexippus)* | Préoccupante | Préoccupante | Aucun statut | Confirmée |

1 *Loi sur les espèces en péril* : Disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril (évaluée et jugée non à risque de disparaître) ou pas de statut (non évaluée)
2 Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
3 Rang provincial
4 Présence « confirmée », « probable » ou « éventuelle »

## 2.4 ESPÈCES ENVAHISSANTES

L'Est du Canada est depuis longtemps en contact avec l'Europe, de sorte qu'une bonne partie de notre végétation est un mélange d'espèces indigènes et non-indigènes. Bon nombre des plantes non-indigènes appartiennent maintenant à la flore locale et sont considérées comme faisant essentiellement partie de l'habitat normal. Certaines plantes, toutefois, deviennent envahissantes et perturbent les communautés végétales. Bien que leur aire de répartition soit à l'heure actuelle limitée, on s'inquiète de l'expansion d'espèces telles que la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*) et le roseau commun (*Phragmites communis* [*alpestris*]) (White *et al.*, 1993). Il y a aussi une parcelle de célastre orbiculaire ponctué (*Celastrus orbiculatus*) à la limite de la RNF Shepody, près du centre de Mary's Point, qui pourrait être envahissante et doit être surveillée.

# 3 MENACES ET DÉFIS RELATIFS À LA GESTION

Un certain nombre de problèmes qui pourraient survenir en ce qui concerne la gestion de la RNF Shepody sont présentés ci-après. Certains facteurs de stress proviennent de l'extérieur de la RNF et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur globale du site pour les espèces sauvages.

## 3.1 RÉCRÉOTOURISME

Les activités récréotouristiques peuvent offrir de précieuses possibilités d'éducation au public, tout en ayant la capacité d'exercer une pression supplémentaire sur les aires protégées qui sont spécifiquement mises de côté en tant qu'habitat faunique. Les visiteurs des sites, comme à la réserve nationale de faune Shepody, ne sont peut-être pas toujours au courant de la priorité de conservation de l'habitat faunique des RNF et des limites imposées à certaines activités. L'utilisation négligente de zones sensibles ou l'utilisation à des périodes spécifiques de l'année peut avoir des effets préjudiciables sur l'habitat et la faune.

Les aventures d'une journée dans des zones uniques et auparavant inaccessibles sont de plus en plus mises en évidence, soit comme visites guidées ou dans le matériel de promotion touristique. On fait souvent la promotion des eaux tumultueuses autour de la partie Mary's Point pour le kayak de mer, et des aventuriers font illégalement du camping et des feux en plein air à la pointe pendant l'été. Les activités de ce genre peuvent sembler sans conséquence, mais elles peuvent en fait perturber les oiseaux de rivage que la RNF est censée protéger. De petites quantités d'Eiders à duvet hautement sensibles aux perturbations nichent dans les anses isolées de l'île Grindstone, qui se trouve tout près, et peut-être à Mary's Point. Dans les anses isolés qui se trouvent tout près de l'Île Grindstone et possiblement à Mary's Point, niche une petite population d'Eiders à duvet hautement sensibles aux perturbations. À la mi-été, à un moment où les forêts sont sèches, les feux en plein air sur le rivage représentent un risque élevé pour la RNF et les maisons et propriétés avoisinantes. Le camping illégal est d'autant plus fréquemment associé à la perte de l'habitat. Contrairement à la réglementation et dans le cadre d'activié de camping, des arbres sont souvent endommagés ou abattus par les campeurs.

La plage de Mary's Point est aussi utilisée plus souvent par les gens qui la fréquentent à des fins récréatives. Tout au long de juillet et d'août, cette activité ne cause probablement pas de perturbations indues à marée basse. Cependant, à marée haute, et pendant les deux heures qui précèdent et suivent cette période, des centaines de milliers d'oiseaux de rivage utilisent ces plages pour se reposer et se constituer des réserves d'énergie avant leur longue migration vers le Sud au-dessus de l'eau. Les oiseaux qui n'emmagasinent pas assez de graisse ne parviennent pas à terminer leur vol et meurent dans l'océan. Les activités humaines sur cette plage ont un impact

environnemental cumulatif : le tort fait aux oiseaux de rivage par une seule personne, en une seule journée, peut sembler insignifiant, mais la présence de nombreuses personnes sur la plage tout au long de la saison, chaque fois que la marée est haute, réduit la possibilité pour les oiseaux de se reposer et a un effet négatif.

### 3.2 VÉHICULES HORS ROUTE

L'utilisation illégale des véhicules hors route, comme les véhicules tous terrains (VTT), en particulier dans les régions où les terres humides abondent, entraîne la perte de l'habitat et la dégradation ou la destruction du couvert végétal. Elle laisse des traces durables dans le paysage (Hosier et Eaton, 1980; Ross, 1992). Les véhicules hors route peuvent aussi entraîner le compactage du sol, enlever la couche supérieure de sol et modifier le drainage, ce qui peut dégrader ou détruire le couvert végétal et l'habitat d'espèces animales.

L'utilisation de véhicules hors route dans les ruisseaux et les terres humides entraîne la destruction et la perte des habitats aquatiques. Souvent, les plus gros dommages sont causés lorsque des conducteurs successifs, pour éviter une zone humide, font une série de nouvelles « empreintes laissées par les roues » parallèles à celles qui existaient déjà. L'utilisation des véhicules hors route est interdite dans la RNF Shepody.

### 3.3 ÉNERGIE MARÉMOTRICE

Il est de nouveau question d'aménager des installations marémotrices dans la baie de Fundy. Les recherches effectuées dans les années 1970 à propos de cette technologie qui faisait alors appel à des barrières tidales complètes ont soulevé des craintes (Smith et Hicklin, 1984). Les propositions actuelles sont censées avoir moins d'incidences éventuelles que les premières technologies parce qu'elles font appel à des dispositifs dans le courant; les incidences réelles sur les vasières ou les terres humides avoisinantes doivent cependant être étudiées davantage (Isaacman et Daborn, 2011). Toute modification du régime des marées, et donc de l'équilibre délicat de la sédimentation qui a donné naissance aux vasières étendues où les oiseaux de rivage se nourrissent, est préoccupante.

### 3.4 CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ÉROSION DES CÔTES ET PERTE DE L'HABITAT

Les sols endigués de la baie de Fundy ont été créés au fil de nombreux siècles par le dépôt des alluvions de la baie. Ce processus a eu lieu grâce à un équilibre délicat entre l'affaissement de la côte et la montée du niveau de la mer au cours des 4 000 dernières années. L'élévation du niveau de la mer, qui est censée se produire à un rythme plus rapide que par le passé, pourrait avoir des conséquences encore indéterminées sur les marais côtiers (Shaw *et al.*, 1998). À titre d'exemple, l'inondation rapide par les brèches dans les digues, comme celle qui s'est produite dans le marais John Lusby avoisinant au milieu des années 1900, entraîne une érosion rapide des canaux tidaux et la perte de l'habitat des marais d'eau salée.

Les trois îles de Mary's Point sont reliées à la partie continentale par un marais d'eau salée et une étroite lisière de dunes. L'érosion accrue et la montée du niveau de la mer auront vraisemblablement des incidences graves sur les îles intérieures et le lien avec le continent. Le lieu de repos actuel des oiseaux de rivage est maintenu par l'accumulation du matériel de la plage avoisinant ces îles et pourrait être mis en péril par l'érosion.

### 3.5 GESTION DE L'HABITAT

Une portion non négligeable des parties Germantown et New Horton de la RNF est formée de bassins dont le niveau de l'eau est régulé par des ouvrages (Morton et MacKinnon, 1980; Barkhouse, 1981; Barkhouse et Hicks, 1983). Ces structures contribuent à retenir l'eau sur un paysage qui était autrefois des terres humides, mais qui a été drainé pour l'agriculture pendant de nombreuses années. Au cours de ce processus, la rivière Shepody a été canalisée (redressée) et son embouchure a été bloquée par un barrage tidal. Maintenir les ouvrages de retenue d'eau au profit d'une grande variété d'espèces sauvages est un défi dû en partie au passé de la région.

### 3.6 EXTRACTION DE PIERRES ET DROITS MINIERS

La qualité du grès de la partie supérieure de la baie de Fundy comme matériau de construction est reconnue depuis longtemps (Martin, 1990). Au cours des 300 dernières années, ce produit a été extrait de grandes zones le long de la côte. Bien qu'il n'y ait pas d'extraction à l'heure actuelle, l'intérêt renouvelé pour cette industrie pourrait avoir des incidences importantes sur les vasières et les marais côtiers d'eau salée. À la fin des années 1980, Environnement Canada a autorisé l'extraction ponctuelle d'une quantité limitée de pierres à Mary's Point pour la rénovation de l'historique Art Gallery of Nova Scotia (Welling, 1989); Mary's Point avait fourni le matériau de construction à l'origine. Nulle autre activité d'extraction ne sera autorisée dans la RNF.

### 3.7 FRAGMENTATION DE L'HABITAT

Les parties de Germantown et de New Horton de la RNF Shepody ont été acquises dans un souci de protection des terres endiguées de l'immense baie de Fundy dont l'importance pour la sauvagine est reconnue depuis longtemps. Il en résulte que la fraction des hautes terres de la RNF est relativement petite et les trois parties de la RNF Shepody sont géographiquement isolées les unes des autres. Des changements dans l'utilisation des terres sur des parcelles privées adjacentes à la RNF, tel que la foresterie, l'agriculture et le développement rural, se traduisent par une perte d'habitats et contribuent à la diminution de la connectivité entre ces dernières. Cette fragmentation est moins préoccupante pour les oiseaux migrateurs mais peut tout de même avoir un impact sur d'autres espèces moins mobiles. En outre, la demande pour l'achat de propriétés riveraines a entraîné une augmentation de l'utilisation et des pressions sur la zone côtière de la région.

En reconnaissance de la préoccupation grandissante pour la valeur de la connectivité entre les habitats dans la haute baie de Fundy ainsi qu’en prenant en compte d'autres considérations, la zone partant du parc national de Fundy jusqu’à la frontière entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse a été déclarée réserve de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

# 4 BUTS ET OBJECTIFS

## 4.1 VISION

La RNF Shepody a été établie à des fins de conservation. La vision à long terme pour la RNF est la conservation de l'habitat par le maintien et l'amélioration de l'habitat de la faune et de la flore indigènes, ceci en plus d'encourager la compréhension et la participation du public dans leur conservation. Ce dernier point prend une importante place dans le développement de la RNF car les trois unités seront accessibles au public à travers la mise en œuvre de l'initiative Rapprocher les Canadiens avec la nature. Des portions de cette RNF étant formées de bassins de retenue de grande superficie dont le niveau de l'eau est régulé, l'habitat à ces endroits sera géré activement pour la production de sauvagine et d'oiseaux aquatiques. Associée au centre de recherche et d'interprétation des oiseaux de rivage de Mary's Point, cette gestion adaptative intégrera des opportunités de recherche sur les terres humides et d'éducation aux oiseaux de rivage.

## 4.2 BUTS ET OBJECTIFS

**But nº 1 :** Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur l'habitat ou sur les espèces sauvages de la RNF Shepody sont minimisées.

a. Objectif : gérer les activités des visiteurs en interdisant l'accès aux plages à marée haute afin que les oiseaux de rivage puissent se nourrir et se reposer sans être dérangés par les activités humaines.
b. Objectif : empêcher l'extraction de minerais, y compris les activités des carrières de pierres, dans la RNF.
c. Objectif : lutter contre les activités interdites dans la RNF. Consigner le nombre et la nature des incidents pour lesquels il existe des preuves d'activités illégales dans la RNF Shepody et les signaler à ECCC à la Division de l'application de la loi sur la faune pour que ses responsables les examinent et prennent des mesures.
d. Objectif : contribuer aux décisions et aux actions qui empêcheront ou minimiseront les effets de l'utilisation des terres avoisinantes sur la réserve nationale de faune Shepody.

**But nº 2 :** Promouvoir les opportunités d'un accès responsable du public afin d'améliorer le rapprochement des Canadiens à la nature. Les visiteurs de la réserve nationale de faune Shepody deviennent les intendants du patrimoine naturel du Canada, en particulier de l'écosystème de la baie de Fundy.

a. Objectif: augmenter le nombre de visiteurs annuels de 7 000 (estimation actuelle pour 2014) à 10 000 d'ici la fin de 2020 (augmentation de 43%).
b. Objectif : Renseigner les visiteurs sur l'écologie et la conservation des oiseaux de rivage afin qu'ils deviennent intendants de notre patrimoine naturel.

**But nº 3 :** Les habitats des terres humides des bassins de retenue sont gérés de manière à reproduire un écosystème reposant sur les fluctuations périodiques du niveau de l'eau afin que cet écosystème réponde aux besoins des populations d'oiseaux migrateurs et des espèces animales et végétales résidentes, y compris à ceux des espèces en péril, et que des habitats et des résidences soient créés, restaurés ou maintenus grâce à la gestion active.

a. Objectif : maintenir, améliorer et remettre en état les ouvrages (digues, structures de régulation de l'eau, routes d'accès) associés à la gestion du niveau de l'eau dans les terres humides des bassins de retenue.
b. Objectif : au cours des cinq prochaines années, gérer les niveaux de l'eau afin d'obtenir une végétation diversifiée et un marais semi-émergent composé pour moitié de végétation et pour moitié d'eau, la végétation étant parsemée de zones d'eau libre peu profonde, et maintenir ce marais à long terme.
c. Objectif : au besoin, au cours des cinq prochaines années, créer un mélange de végétation et d'eau libre par la gestion des populations de rats musqués ou par des moyens physiques, et le maintenir à long terme.

**But nº 4 :** Les milieux secs sont gérés de manière à assurer la conservation de leur végétation afin qu'ils puissent répondre aux besoins des populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces animales et végétales résidentes, entre autres des espèces en péril, et que des habitats et des résidences soient créés ou maintenus grâce à la gestion active.

a. Objectif : établir et mettre en œuvre un plan décennal visant à maintenir la forêt acadienne des milieux secs.

**But nº 5 :** Lutter contre les espèces végétales envahissantes et les espèces étrangères.

a. Objectif : déterminer en quels endroits les espèces végétales envahissantes et étrangères représentent plus de 25 % du couvert ou s'étendent rapidement, et mettre en œuvre des méthodes visant à réduire la superficie qu'elles occupent ou le rythme de leur expansion.
b. Objectif : les espèces végétales envahissantes seront réprimées ou enlevées dans les deux années suivant leur détection, selon l'espèce et les options pour leur éradication.

## 4.3 ÉVALUATION

Un suivi annuel sera effectué en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Le plan de gestion lui-même sera réévalué cinq ans après son approbation initiale et sera révisé et mis à jour tous les dix ans par la suite. Cette évaluation prendra la forme d'un examen annuel des données recueillies dans le cadre des projets de suivi et de recherche décrits ci-dessous. Ce suivi servira à établir les priorités en matière d'interventions ainsi qu'un niveau de l'investissement de ressources.

# 5 APPROCHES DE GESTION

Cette section et le tableau qui suit présentent toutes les approches susceptibles d'être utilisées pour la gestion de la réserve nationale de faune Shepody. Les activités de gestion seront toutefois définies au cours du processus annuel de planification et seront mises en œuvre en fonction des ressources financières et humaines disponibles.

**Tableau 6 : Approches de gestion pour la réserve nationale de faune Shepody**

| Menaces ou défis en matière de gestion | Buts et objectifs | Approches de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité)[1] |
|---|---|---|
| Les activités récréotouristiques (seulement certaines activités sont illégales dans la réserve nationale de faune), comme l'utilisation des plages, la pratique du kayak, le camping, les feux en plein air et les bateaux, pourraient avoir un effet environnemental cumulatif. | **But nº 1 : Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur l'habitat ou sur les espèces sauvages de la RNF Shepody sont minimisées.**<br><br>**Objectif 1.a :** gérer les activités des visiteurs en interdisant l'accès aux plages à marée haute afin que les oiseaux de rivage puissent se nourrir et se reposer sans être dérangés par les activités humaines.<br><br>**Objectif 1.c :** lutter contre les activités interdites dans la RNF. Consigner le nombre et la nature des incidents pour lesquels il existe des preuves d'activités illégales dans la RNF Shepody et les signaler à ECCC à la Division de l'application de la loi sur la faune pour que ses responsables les examinent et prennent des mesures. | • Maintenir du personnel sur les lieux en juillet et en août. **(1)**<br>• Consigner le nombre et la nature des incidents pour lesquels il existe des preuves d'activités illégales dans la RNF et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune. **(1)**<br>• Renseigner les exploitants locaux d'entreprises touristiques et le ministère du Tourisme de la province sur le statut d'aire protégée de la RNF Shepody et leur fournir du matériel montrant ses valeurs écologiques. **(1)**<br>• Collaborer avec d'autres organismes s'occupant de conservation pour véhiculer un message cohérent qui met l'accent sur l'atténuation des perturbations pour l'habitat et les espèces sauvages. **(1)** |
| | **But nº 2 : Promouvoir les opportunités d'un accès responsable du public afin d'améliorer le rapprochement des Canadiens à la nature. Les visiteurs de la réserve nationale de faune Shepody deviennent les intendants du patrimoine naturel du Canada, en particulier de l'écosystème de la baie de Fundy.**<br><br>**Objectif 2.a :** augmenter le nombre de visiteurs annuels de 7 000 (estimation actuelle pour 2014) à 10 000 d'ici la fin de 2020 (augmentation de 43%).<br><br>**Objectif 2.b :** renseigner les visiteurs sur l'écologie et la conservation des oiseaux de rivage afin qu'ils deviennent intendants de notre patrimoine naturel. | • Maintenir du personnel sur les lieux en juillet et en août. **(1)**<br>• Collaborer avec d'autres organismes s'occupant de conservation pour véhiculer un message cohérent qui met l'accent sur l'atténuation des perturbations pour l'habitat et les espèces sauvages. **(1)**<br>• Installez des matériaux innovants et efficaces de communication aux trois accès public **(1)**<br>• Restaurer et améliorer l'infrastructure d'accès public dans le cadre de l'initiative RCdN **(1)** |

| Menaces ou défis en matière de gestion | Buts et objectifs | Approches de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité)[1] |
|---|---|---|
| Gestion de l'habitat des terres humides | **But nº 3 : Les habitats des terres humides des bassins de retenue sont gérés de manière à reproduire un écosystème reposant sur les fluctuations périodiques du niveau de l'eau afin que cet écosystème réponde aux besoins des populations d'oiseaux migrateurs et des espèces animales et végétales résidentes, y compris à ceux des espèces en péril, et que des habitats et des résidences soient créés, restaurés ou maintenus grâce à la gestion active.**<br><br>**Objectif 3.a :** maintenir, améliorer et remettre en état les ouvrages (digues, structures de régulation de l'eau, routes d'accès) associés à la gestion du niveau de l'eau dans les terres humides des bassins de retenue.<br><br>**Objectif 3.b :** au cours des cinq prochaines années, gérer les niveaux de l'eau afin d'obtenir une végétation diversifiée et un marais semi-émergent composé pour moitié de végétation et pour moitié d'eau, la végétation étant parsemée de zones d'eau libre peu profonde, et maintenir ce marais à long terme.<br><br>**Objectif 3.c :** au besoin, au cours des cinq prochaines années, créer un mélange de végétation et d'eau libre par la gestion des populations de rats musqués ou par des moyens physiques, et le maintenir à long terme. | • Surveiller les modifications de l'habitat à l'aide de photographies aériennes annuelles. **(1)**<br>• Effectuer au sol (en collaboration avec Canards Illimités Canada et Études d'Oiseaux Canada) des activités de surveillance des niveaux de l'eau, de la chimie de l'eau et de la réaction des espèces sauvages aux activités de gestion. **(1)**<br>• Réaliser, en collaboration avec des établissements d'enseignement, des projets de recherche axés sur des enjeux de gestion précis. **(1)** |
| Gestion de l'habitat des milieux secs | **But nº 4 : Les milieux secs sont gérés de manière à assurer la conservation de leur végétation afin qu'ils puissent répondre aux besoins des populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces animales et végétales résidentes, entre autres des espèces en péril, et que des habitats et des résidences soient créés ou maintenus grâce à la gestion active.**<br><br>**Objectif 4.a :** établir et mettre en œuvre un plan décennal visant à maintenir la forêt acadienne des milieux secs. | • Surveiller les modifications de l'habitat à l'aide de photographies aériennes annuelles. **(1)**<br>• Tondre à intervalles réguliers les prés et les champs de foin abandonnés au stade initial de la succession (3 ha) pour les oiseaux des prairies, comme le Goglu des prés. **(2)** |
| Extraction de pierres et droits miniers | **But nº 1 : Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur l'habitat ou sur les espèces sauvages** | • Obtenir de la province du Nouveau-Brunswick la protection des droits miniers pour les terres de la RNF. **(2)** |

| Menaces ou défis en matière de gestion | Buts et objectifs | Approches de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité)[1] |
|---|---|---|
| | **de la RNF Shepody sont minimisées.**<br><br>**Objectif 1.b :** empêcher l'extraction de minerais, y compris les activités des carrières de pierres, dans la RNF. | • Contribuer à l'élaboration de normes de l'industrie pour les projets de développement à l'extérieur de la RNF qui pourraient avoir des incidences sur la faune et la flore, en particulier les vasières et les oiseaux de rivage. **(1)** |
| Espèces envahissantes | **But nº 5 : Lutter contre les espèces végétales envahissantes et les espèces étrangères.**<br><br>**Objectif 5.a :** déterminer en quels endroits les espèces végétales envahissantes et étrangères représentent plus de 25 % du couvert ou s'étendent rapidement, et mettre en œuvre des méthodes visant à réduire la superficie qu'elles occupent ou le rythme de leur expansion.<br><br>**Objectif 5.b :** les espèces végétales envahissantes seront réprimées ou enlevées dans les deux années suivant leur détection, selon l'espèce et les options pour leur éradication. | • Surveiller l'expansion éventuelle des espèces envahissantes à partir des endroits où elles existent déjà. **(2)**<br>• Favoriser l'emploi de mesures de lutte biologique sécuritaires, comme la galéruque contre la salicaire pourpre. **(2)** |
| La production d'énergie marémotrice prévue dans la baie de Fundy pourrait modifier la dynamique des marées. Les incidences réelles sur les vasières ou les milieux humides avoisinants sont en bonne partie inconnues. | **But nº 1 : Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur l'habitat ou sur les espèces sauvages de la RNF Shepody sont minimisées.**<br><br>**Objectif 1.d :** Contribuer aux décisions et aux actions qui empêcheront ou minimiseront les effets de l'utilisation des terres avoisinantes sur la réserve nationale de faune Shepody. | • Donner à l'industrie l'information dont elle a besoin pour prendre de bonnes décisions qui minimisent les incidences sur les espèces sauvages et leurs déplacements. **(2)**<br>• Appuyer la recherche visant à comprendre et à prévoir les incidences éventuelles de la production d'énergie marémotrice. **(2)** |
| La montée prévue du niveau de la mer due aux changements climatiques au cours du prochain siècle devrait augmenter les inondations et la possibilité de brèches dans les digues. | **But nº 1 : Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur l'habitat ou sur les espèces sauvages de la RNF Shepody sont minimisées.**<br><br>**Objectif 1.d :** Contribuer aux décisions et aux actions qui empêcheront ou minimiseront les effets de l'utilisation des terres avoisinantes sur la réserve nationale de faune Shepody. | • Comprendre les incidences éventuelles des changements climatiques et comment les précieuses composantes de l'écosystème de l'aire protégée peuvent être maintenues. **(2)**<br>• Effectuer une surveillance annuelle à long terme (photographies aériennes orthocorrigées) afin de conserver un dossier des changements du site au fil du temps et de consigner les événements climatiques et tidaux importants. **(1)** |
| Les véhicules hors route causent des | **But nº 1 : Les activités humaines qui ont des incidences négatives sur** | • Maintenir des communications avec les associations de conducteurs de |

| Menaces ou défis en matière de gestion | Buts et objectifs | Approches de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité)[1] |
|---|---|---|
| dommages immenses et durables aux habitats fragiles des terres humides de la RNF Shepody. | **l'habitat ou sur les espèces sauvages de la RNF Shepody sont minimisées.**<br><br>**Objectif 1.c :** lutter contre les activités interdites dans la RNF. Consigner le nombre et la nature des incidents pour lesquels il existe des preuves d'activités illégales dans la RNF Shepody et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune pour que ses responsables les examinent et prennent des mesures. | véhicules hors route à propos de la réglementation relative à la RNF Shepody et des dommages causés par l'utilisation inappropriée des véhicules hors route. **(2)**<br>• Entretenir les affiches réglementaires. **(1)**<br>• Contribuer à la production de produits de communication qui mettent en évidence les incidences de l'utilisation inconsidérée des véhicules hors route. **(2)** |

[1] Degré de priorité : 1 (de 0 à 3 ans); 2 (de 4 à 6 ans); 3 (de 7 à 10 ans)

## 5.1 GESTION DE L'HABITAT

### *5.1.1 Terres humides*

L'occupation des marais de Mary's Point et de Shepody par l'être humain a entraîné des manipulations importantes de l'habitat. Le bois d'œuvre des milieux secs a autrefois été abattu et les terres humides ont été coupées de la mer par des digues, puis entourées de fossés et drainées pour faire place à l'agriculture (Hustvedt, 1987). Grâce à la collaboration avec CIC, l'eau recouvre de nouveau ces terrains agricoles endigués abandonnés (tableau 7). Une série de terres humides d'eau douce peu profonde ont été aménagées afin de fournir un habitat à une variété d'espèces. L'entretien des digues et des dispositifs de régulation de l'eau incombe à CIC; la gestion biologique est toutefois décidée en commun et basée sur les évaluations annuelles des niveaux de l'eau et des modifications de l'habitat, qui sont établies par des inspections des lieux et la photographie aérienne (Maillet *et al.*, 1999; MacKinnon et Kennedy, 2011). Cette surveillance annuelle est complétée à intervalles réguliers par des études supplémentaires sur l'habitat et les modifications de l'habitat (MacKinnon *et al.*, 1995; Malone, 1978; Bagnell et Bishop, 2004; Blaney, 2004). Les activités de gestion peuvent inclure la manipulation des niveaux de l'eau pour réprimer la végétation dans les zones qu'elle a envahies (tableau 7). Il est possible aussi d'enlever la couverture végétale émergente de façon mécanique si la manipulation des niveaux de l'eau à elle seule ne suffit pas (l'envahissement par les quenouilles ou les phragmites est particulièrement préoccupant). De façon générale, une gestion optimale des terres humides s'efforce de maintenir un marais semi-émergent, c'est-à-dire un mélange égal de végétation et d'eau libre dans lequel il y a une grande diversité de plantes et un haut degré d'entremêlement (Sojda et Solberg, 1993).

### *5.1.2 Champs au sol épuisé*

De grandes portions des milieux secs de la RNF Shepody sont formées d'anciens sites de maisons qui en sont à diverses étapes de la succession. Des restes de vergers de pommes survivent autour des fermes abandonnées. Des graminées et des plantes herbacées non graminoïdes

subsistent en général dans les zones où la charge en éléments nutritifs est plus élevée, tandis que l'épinette blanche prédomine de nouveau dans les anciennes terres agricoles environnantes. De 1990 à 1995, EC a collaboré avec la Fédération des naturalistes du Nouveau-Brunswick (Nature NB), la Shepody Fish and Game Association et la Société canadienne de la Gélinotte huppée à la réalisation d'un projet de démonstration de l'habitat des milieux secs sur l'emplacement de certaines de ces anciennes fermes. Les habitats, en particulier ceux où se trouvent des pommiers sauvages, ont été manipulés de manière à fournir une source d'aliments à toute une gamme d'espèces sauvages. Ce projet de démonstration s'est révélé bénéfique pour une grande variété d'espèces.

**Tableau 7 : Niveaux d'inondation pour les bassins de retenue de Canards Illimités Canada (CIC) dont le niveau de l'eau est régulé, dans la réserve nationale de faune Shepody**

| Nom du projet du SCF | Numéro du projet (CIC) | Niveau du marais (pied-mer)[1] | Niveau opérationnel maximal (en pi)[1] | Niveau opérationnel normal (en pi)[1] |
|---|---|---|---|---|
| **Partie Germantown** | | | | |
| A-1 | 1 | 19,2 | 23,0 | 21,3 |
| A-2 | 2 | 18,3 | 22,4 | 20,3 |
| B | 3 | 18,9 | 21,4 | 20,1 |
| C | 4 | 17,6 | 20,7 | 19,4 |
| D | 5 | 16,7 | 19,4 | 17,9 |
| E | 6 | 14,2 | 19,4 | 15,8 |
| F-1 | 7 | 17,1 | 19,2 | 17,8 |
| F-2 | 8 | - | 21,4 | 19,2 |
| G | 9 | 16,0 | 18,0 | 17,2 |
| G-1 | 10 | 15,1 | - | 16,5 |
| I | 12 | 18,8 | 21,4 | 21,0 |
| **Partie New Horton** | | | | |
| A | (CIC 1 nº 6237) | 17,7 | 21,0 | 18,8 |
| B | (CIC 2 nº 6237) | 18,0 | 21,3 | 20,0 |
| C | (CIC 3 nº 6237) | 18,3 | 22,0 | 19,8 |
| D | (CIC 4 nº 6237) | 17,7 | 21,0 | 18,5 |
| **Partie Mary's Point** | | | | |
| Ruisseau Daley | (CIC marais Lars Larsen nº 6171) | - | - | aboiteau |

[1] Système de référence géodésique vertical canadien, 1928 (CGVD28); élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer.

## 5.2 GESTION DE LA FAUNE

### *5.2.1 Espèces en péril*

Aucune mesure de gestion particulière n'est prise pour les espèces en péril. La planification annuelle de la gestion et de l'entretien des structures de régulation des eaux tient compte toutefois des exigences pour l'habitat du Petit Blongios.

## 5.3 SURVEILLANCE

Un programme complet de surveillance des terres humides gérées, comprenant des recensements des couvées de sauvagine et d'oiseaux des marais, des dénombrements des maisons de rats musqués, la cartographie de la végétation et des mesures de la qualité et de la profondeur de l'eau, a été effectué (Hanson, 1993; MacKinnon, 2012). Les activités de baguage de la sauvagine de la RNF Shepody donnent aussi de l'information sur l'abondance annuelle relative de la sauvagine. Le nombre d'oiseaux de rivage migrants à Mary's Point, en particulier les oiseaux de rivage au repos, est suivi chaque année par le personnel du Service canadien de la faune. Ces observations sont communiquées à Conservation de la nature Canada, qui gère les sites de repos de Johnson's Mills, de l'autre côté de la baie de Shepody (tout aussi importants pour les oiseaux de rivage), ainsi qu'à des chercheurs en visite et à des exploitants d'entreprises touristiques locales qui font la promotion du phénomène des oiseaux de rivage.

Une surveillance efficace et efficiente exige une planification minutieuse et une approche coordonnée. Pour les espèces en péril, le suivi sera effectué d'une manière qui contribue aux objectifs de la stratégie de rétablissement et des plans d'action. Les besoins en matière de surveillance continue sont les suivants :

1. Dénombrement quotidien des oiseaux de rivage au repos dans la partie Mary's Point tout au long de juillet et d'août.
2. Observation quotidienne (interactions avec les oiseaux de rivage) du Faucon pèlerin tout au long de juillet et d'août.
3. Surveillance des visites du public à Mary's Point en juillet et en août chaque année et utilisation de compteurs électroniques dans les sentiers pendant le reste de la saison touristique.
4. Série annuelle de photographies aériennes (examinées par le personnel de la division des aires protégées à la réunion annuelle sur la gestion de l'habitat). Ces photographies, qui ont commencé en 1989, fournissent une série chronologique essentielle des changements de l'habitat dans la RNF et aux environs. Un certain nombre d'observations peuvent en être extraites, comme le rythme de l'érosion des côtes, les transgressions illégales (abattage du bois, dommages par les VTT), le dénombrement annuel des maisons de rats musqués et les conditions de l'entremêlement de la végétation dans certains marécages en particulier.
5. Un programme de baguage de la sauvagine a été effectué dans le cadre du programme régional d'évaluation des populations par le Groupe des inventaires du Service Canadien de la Faune d'Environnement et Changement climatique Canada.

## 5.4 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

L’un des objectifs de l’initiative de Rapprocher les Canadiens de la nature est d’améliorer l’accès du public à des RNF sélectionnées tout en gérant la fréquentation de sorte que les activités n’interfèrent pas avec la conservation de la faune et flore. De ce fait, une façon de minimiser les répercussions d’activités non-autorisées est de créer des opportunités pour des activités autorisées et d’améliorer la communication avec les usagers potentiels. La section 6.2 du plan de gestion fait état des activités autorisées, avec ou sans restrictions particulières, pour la RNF Shepody.

Les utilisations les plus intensives de la RNF Shepody par le public sont la chasse à la sauvagine, le piégeage du rat musqué, la pêche à la truite, l’observation des oiseaux, la cueillette de plantes comestibles des marais salés et l’observation des oiseaux de rivage. Dans le cadre de l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature, le centre de recherche et d'interprétation sur les oiseaux de rivage de Mary's Point sera reconstruit, d'autres installations publiques seront construites ou améliorées dans les autres unités et des programmes seront offerts en collaboration avec des partenaires. Il est essentiel que l’utilisation de la RNF par le public et la construction d’installations pour cet usage soient compatibles avec les ressources en espèces sauvages et en habitat de l’aire protégée.

# 6 ACTIVITÉS AUTORISÉES ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leur milieu, les activités humaines dans les RNF sont restreintes et contrôlées en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement définit les activités qui sont interdites (paragraphe 3(1)) dans l'aire protégée et fournit à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique des mécanismes d'autorisation de certaines activités qui, sinon, seraient interdites. Le règlement confère également à la ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux RNF.

La pratique d'activités dans une RNF est autorisée si des avis sont affichés à l'entrée de cette réserve ou à ses limites, ou ont été publiés dans les journaux locaux. Toutes les activités sont interdites dans une RNF, sauf si un avis affiché ou publié les autorise. Toutefois, outre ces avis, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut délivrer un permis autorisant certaines activités.

## 6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, la ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en émettant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve de faune ou à ses limites. La ministre peut émettre un tel avis si elle croit que l'accès pose un problème de santé et de sécurité publique ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leurs habitats.

L'accès à la RNF Shepody n'est pas interdit. Les activités autorisées et les activités qui nécessitent un permis sont décrites ci-après.

## 6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

Pour la RNF Shepody, des avis autorisant les activités non commerciales suivantes ont été affichés à tous les points d'accès désignés.

Activités autorisées **sans** restrictions particulières :

1. Observation de la faune
2. Chasse, pêche et piégeage[1]
3. Randonnée
4. Photographie
5. Canot
6. Randonnée

[1] La chasse, la pêche et le piégeage peuvent être pratiqués sous réserve des saisons, des permis et des règlements fédéraux et provinciaux applicables. De la grenaille non toxique doit être utilisée pour toutes les activités de chasse dans les RNF.

7. Ski
8. Patinage
9. Raquette
10. Photographie
11. Cueillette de baies[2]

**Remarque :** En cas d'incompatibilité entre les renseignements présentés dans ce document et l'avis, l'avis prévaudra à titre d'instrument juridique autorisant l'activité.

Les activités interdites et les conditions applicables aux activités autorisées correspondent à la vision en matière de gestion de la RNF Shepody, c.-à-d. *maintenir et améliorer l'habitat des espèces de faune et de flore sauvages indigènes, la priorité étant accordée aux colonies d'oiseaux nicheurs des îles.*

### 6.3 RECHERCHE

Des activités de recherche seront envisagées pour la délivrance de permis quand les résultats de ces recherches pourront fournir des données et de l'information sur les sujets d'intérêt suivants :

1. La sauvagine
2. Les oiseaux de rivage
3. Les populations d'oiseaux migrateurs
4. Les besoins en matière d'habitat
5. La protection ou le rétablissement d'espèces en péril
6. La restauration de l'habitat
7. Les effets des changements climatiques
8. La variabilité de la gestion du niveau de l'eau
9. Les incidences des espèces envahissantes

Pour obtenir une autorisation de mener une recherche dans la réserve nationale de faune Shepody et pour recevoir des instructions concernant les lignes directrices des propositions de recherche, l'adresse est la suivante :

Réserve Nationale de faune – Demandes de permis
Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
17 rue Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

[2] Pour la RNF Shepody, cela inclut la récolte non commerciale de la verdure des marais salés (plantain maritime et salicorne) mentionnée dans ce plan.

Les demandes de permis doivent être adressées à : ec.scfatlpermis-cwsatlpermits.ec@canada.ca

## 6.4 AUTORISATIONS

Des permis et avis autorisant un activité peuvent être émis si la ministre est d'avis que l'activité relève d'une recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou la conservation des habitats, ou est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats ou contribuera à la conservation de ceux-ci, ou est autrement conforme aux critères et au but de création de la réserve nationale de faune énoncés dans le présent plan de gestion.

La ministre peut aussi poser à des permis toute condition qu'elle estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles de l'activité sur les espèces sauvages et leurs habitats et pour protéger ceux-ci.

Toutes les demandes de permis ou d'autorisation doivent être faites (par écrit ou en ligne) à l'adresse suivante :

Réserve Nationale de faune – Demandes de permis
Environnement et Changement climatique Canada,
Service canadien de la faune
17 rue Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Les demandes de permis doivent être adressées à : ec.scfatlpermis-cwsatlpermits.ec@canada.ca.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans les aires protégées désignées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (décembre 2011). Cette politique se trouve sur le site Web des aires protégées, à l'adresse www.ec.gc.ca/ap-pa.

## 6.5 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessitent pas de permis ni d'autorisation :

- les activités liées à la sécurité publique, à la santé ou à la sécurité nationale qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement, ou les activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- les activités liées à l'entretien de routine des réserves nationales de faune et à la mise en œuvre des plans de gestion, et les activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement et Changement climatique Canada.

## 6.6 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature de l'activité, d'autres autorisations et permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans cette RNF.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'autorité fédérale ou provinciale compétente.

Réserve nationale de faune – Demandes de permis
Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
17, allée Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Province du Nouveau-Brunswick
Ministère des Ressources naturelles
Direction du poisson et de la faune
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

# 7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

En cas d'urgence environnementale, on communiquera avec le Système canadien de signalement d'urgences environnementales au numéro de téléphone suivant :

**1-800-565-1633**

Les questions non urgentes liées à la santé ou à la sécurité pour la RNF Shepody doivent être signalées à :

Programme des réserves nationales de faune
Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
17, allée Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6
Téléphone : 506-364-5044

Tous les efforts raisonnables seront faits pour protéger la santé et la sécurité du public, y compris informer adéquatement les visiteurs de tous les risques ou dangers connus ou anticipés. De plus, les membres du personnel d'Environnement et Changement climatique Canada prendront toutes les mesures de précaution raisonnables et nécessaires pour protéger leur propre santé et assurer leur propre sécurité ainsi que celle de leurs collègues. Toutefois, les visiteurs (y inclus les chercheurs et les entrepreneurs) doivent faire tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques, bien se préparer et être autonomes. Puisque les milieux naturels comportent certains dangers, les visiteurs doivent prendre les mesures de précaution appropriées, compte tenu du fait que le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada ne patrouille pas régulièrement et n'offre pas de services pour la sécurité des visiteurs dans les réserves nationales de faune.

Les incidents ou les situations d'urgence peuvent être signalés aux numéros mentionnés au tableau 8, ci-après.

**Tableau 8 : Numéros de téléphone d'urgence pour la réserve nationale de faune Shepody**

| Numéros de téléphone d'urgence pour la RNF Shepody, au Nouveau-Brunswick<br>45º44′N 64º45′O | |
|---|---|
| **Urgence** | **Numéros** |
| Centre d'interprétation et de recherche sur les oiseaux de rivage de Mary's Point<br>419, chemin Mary's Point, Harvey, comté d'Albert, NB E4H 2M9 | 506-882-2544 |
| Station locale de Mary's Point<br>415, chemin Mary's Point, Harvey, comté d'Albert, NB E4H 2M9 | 506-882-2544 |
| Toute urgence qui constitue un danger de mort | 911 |
| Police, incendie, ambulance | 911 |
| Gendarmerie royale du Canada (GRC), district Codiac – Moncton | 1-506-857-2400 |
| Centre de coordination des opérations de sauvetage pour signaler les urgences aériennes et maritimes | 1-800-565-1582 |
| Urgences environnementales (déversements de produits chimiques, de pesticides, d'hydrocarbures) | 1-800-565-1633 |
| Division de l'application de la loi sur la faune – Environnement et Changement climatique Canada | 1-506-364-5036 |
| Service canadien de la faune – Environnement et Changement climatique Canada, Sackville (N.-B.) | 1-506-364-5044 |
| Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick [Direction du poisson et de la faune], Fredericton (N.-B.) | 1-506-453-2440 |

# 8 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des RNF repose sur les trois lois suivantes :

- la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*
- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*
- la *Loi sur les espèces en péril*

Pour favoriser le respect de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le SCF-ECCC installe le long des limites de la RNF et à ses principaux points d'accès des affiches qui mentionnent les activités autorisées dans chacune des RNF et les conditions sous lesquelles elles le sont.

La Division de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada est chargée d'assurer le respect des lois fédérales et provinciales sur la faune, et effectue des inspections et des enquêtes sur place, patrouille la RNF pour favoriser l'observation et empêche les activités interdites dans la RNF.

Les agents de la DALF-ECCC surveillent en permanence l'observation de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs,* de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur les pêches* et d'une loi provinciale, la *Wildlife Act, 1989*, et font enquête, au besoin. Les agents de la DALF-ECCC réagissent aux infractions et prennent les mesures d'exécution appropriées. À la suite des inspections des lieux, le personnel du SCF dans la Région de l'Atlantique fournit des renseignements qui peuvent nécessiter une enquête.

# 9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans. Des plans de travail annuels seront établis selon les priorités et les budgets, et les détails de la mise en œuvre du plan de gestion seront élaborés au cours du processus annuel de planification d'Environnement et Changement climatique Canada; la mise en œuvre se fera en fonction des ressources humaines et financières disponibles. ECCC favorise une approche de gestion adaptative pour la mise en œuvre du plan de gestion. L'évaluation de la mise en œuvre du plan aura lieu cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les activités présentées au tableau 9.

**Tableau 9 : Calendrier de la stratégie de mise en œuvre pour la réserve nationale de faune Shepody**

| Activité | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inspections sur place (santé et sécurité) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Entretien des installations | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Réfection des installations du personnel | X | | | | | | | | | |
| Réfection des stationnements publics (partie Mary's Point) | | X | | | | | | | | |
| Entretien (continu) des digues et des routes | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Activités du centre de recherche et d'interprétation (juillet-août) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Surveillance des oiseaux de rivage | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Surveillance des bassins de retenue de l'eau douce | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Surveillance des oiseaux des marais (Petit Blongios) | | X | | | | | X | | | |
| Mise en œuvre de l'initiative RCdN | X | X | X | X | | | | | | |

## 9.1 MANDATS ET AUTORITÉS DE GESTION

La Région de l'Atlantique, du SCF-ECCC est chargée de la gestion de la RNF Shepody.

## 9.2 ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

Le présent plan de gestion sera examiné cinq ans après avoir été officiellement approuvé par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, et tous les dix ans par la suite.

Il est possible d'ajouter de nouveaux renseignements en annexe au document, au besoin, pour faciliter la prise des décisions et la gestion du site.

# 10 COLLABORATEURS

Il n'y a pas d'entente officielle relative à la gestion ou à l'administration de la RNF Shepody, à l'exception d'une entente avec Canards Illimités Canada (CIC) pour le maintien des 16 bassins de retenue dont le niveau de l'eau est régularisé. Bien que l'entretien de ces bassins incombe à CIC, l'habitat est cogéré par CIC et le Service canadien de la faune (MacKinnon et Kennedy, 2011).

De 1989 à 2004, le centre de recherche et d'interprétation des oiseaux de rivage de Mary's Point a été mis sur pied et géré conjointement par Nature Nouveau-Brunswick (autrefois la Fédération des naturalistes du Nouveau-Brunswick) et le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Depuis 2004, le centre est doté en personnel et administré par le Service canadien de la faune.

Des relations de travail étroites sont maintenues et des données et de l'information relatives à la RNF Shepody sont échangées avec les entités suivantes : la Division de la faune du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, le Musée du Nouveau-Brunswick, l'Université Mount Allison et l'Université du Nouveau-Brunswick.

# 11 RÉFÉRENCES


Banfield, A. W. F. 1974. Les mammifères du Canada. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, Presses de l'Université Laval, Québec (Québec).

Bagnell, B. A. et G. Bishop. 2004. Preliminary Assessment of Bryophytes: Species richness, Rare species, Significant habitats – CWS National Wildlife Areas 2004. Rapport au Service canadien de la faune, Environnement Canada par le Musée du Nouveau-Brunswick, Saint John (Nouveau-Brunswick).

Barkhouse, H. P. 1976. A Proposal for the Acquisition of Land at Mary's Point. Albert County, New Brunswick for a Section of the Shepody National Wildlife Area. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Barkhouse, H. P. 1981. Waterfowl Production at the Germantown Marsh Section of Shepody National Wildlife Area: The Amherst Point Sanctuary Section of Chignecto National Wildlife Area and Wallace Bay National Wildlife Area and Comparison with Other Years. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Barkhouse, H. P. et R. J. Hicks. 1983. Shepody National Wildlife Area, 1982 Impoundment Study. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Blaney, S. 2004. A Reconnaissance vascular plant inventory of the Germantown Section of the Shepody National Wildlife Area. Rapport du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique au Service canadien de la faune d'Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Bourgeois, V. 2009. Archaeological Assessment of Mary's Point, New-Brunswick. Rapport préparé pour la Direction du patrimoine, Services archéologiques, Service canadien de la faune, Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Brannen, Dennis. 2004. A Herpetofaunal and Fish Survey of Seven National Wildlife Areas in Nova Scotia and New-Brunswick. Rapport préparé pour le Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Cash. K. J., S. I. Tingley et H. P. Barkhouse. 1981. Marsh Bird survey of Freshwater Impoundments at Four National Wildlife Areas. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Dawe, Kimberly. 2004. Mammal Survey of National Wildlife Areas in Nova Scotia and New Brunswick. Rapport préparé pour le Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Environnement Canada. 1990. Une politique des espèces sauvages pour le Canada. Gouvernement du Canada. Ottawa.

Environnement Canada. 1994. Ramsar Sites of Atlantic Canada, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Environnement Canada. 2000. L'importance de la nature pour les Canadiens : les avantages économiques des activités reliées à la nature. Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario).

Environnement Canada. 2005. Manuel des aires protégées. Division de la conservation de l'habitat, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario).

Ganong, W. F. 1899. Historic Sites in the Province of New Brunswick. Print'n Press St. Stephen, Nouveau-Brunswick (réimpression 1983). 145 pages.

Hanson, A. 1993. The effects of timing and duration of drawdown on impoundment productivity. Rapport présenté au Plan conjoint sur le Canard noir. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick). 58 pages.

Harries, H. 1970. Ecological survey of the Chignecto coastal lowland (1968-69). Rapport d'étape inédit, Service canadien de la faune, Environnement Canada, contrat de recherche nº 20, Sackville (Nouveau-Brunswick). 61 pages.

Hicklin, P.W. 1987. The migration of shorebirds in the Bay of Fundy. 1987. Wilson Bulletin 99(4):540-570.

Hosier, P.E. et T.E. Eaton. 1980. The impact of vehicles on dune and grassland vegetation on a south-eastern North Carolina barrier beach. Journal of Applied Ecology 17: 173-182.

Hustvedt, E. 1987. Maritime Marshlands: The 350 Year Struggle. Department of Agriculture and Marketing, Province of Nova Scotia.

Isaacman, L. et G. Daborn. 2011. Pathways of Effects for Offshore Renewable Energy in Canada. Fundy Energy Research Network Document 2011-01. Acadia Centre for Estuarine Research, Wolfville (Nouvelle-Écosse). 74 pages.

Jackson, C. T. 1855. Report on the Geology of Parts of New Brunswick and Nova Scotia. Extrait des Proceedings of the Boston Society of Natural History, 3 October.

MacKinnon, C.M. 1990a. A proposal for the acquisition of Grindstone Island, Albert County, New Brunswick for the establishment of the Grindstone Island Section, Shepody National Wildlife Area. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick). 26 pages.

MacKinnon, C. M. 1990b. Visitation report – Grindstone Island, New Brunswick. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick). 6 pages.

MacKinnon, C. M. 2003a. The Beausejour Plummets. The White Fence, Newsletter of the Tantramar Heritage Trust, Sackville (Nouveau-Brunswick), nº 22, mars 2003.

MacKinnon, C. M. 2003b. Visitors to our Shores: the Susquehanna Tradition. The White Fence, Newsletter of the Tantramar Heritage Trust, Sackville (Nouveau-Brunswick), nº 23, novembre 2003.

MacKinnon, C. M. 2012. Mysteries carved in stone at Mary's Point and Grindstone Island. The White Fence, Newsletter of the Tantramar Heritage Trust, Sackville (Nouveau-Brunswick), nº 57, novembre 2012.

MacKinnon, C.M., R.J. Hicks, A.R. Hanson et K.R. McAloney. 1995. Freshwater marsh management on Canadian Wildlife Service National Wildlife Areas in the Atlantic Provinces. Pages B-56–66 dans Waterfowl habitat restoration, enhancement and management in the Atlantic Flyway. Sous la dir. de W.R. Whitman *et al*. Troisième édition, Atlantic Waterfowl Council and Delaware Division of Fish and Wildlife, Dover, Delaware, États-Unis.

MacKinnon, C. M. et A. C. Kennedy. 2007. A Survey of late 19th Century Building Remains at Mary's Point, New Brunswick (Shepody National Wildlife Area). Rapport interne (examen de l'évaluation d'un site contaminé), Région de l'Atlantique, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick). 19 pages.

MacKinnon, C. M., J. Dulude, A. C. Kennedy, S. J. E. Surette et P. W. Hicklin. 2009. Cliff roosting by migrant Semipalmated Sandpiper (Calidris pusilla) at Farrier's Cove, Shepody, New Brunswick. The Canadian Field Naturalist 122(3):274-276.

MacKinnon, C. M. et A. C. Kennedy. 2011. Shallow Marsh Management History on Atlantic Region National Wildlife Areas, Collaboratively managed by Ducks Unlimited Canada and Canadian Wildlife Service. Rapport interne, Région de l'Atlantique, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Maillet, J. L., C. M. MacKinnon et J. B. Pollard. 1999. Re-examination of the Relationship between Constructed Impoundment Age and Waterbird Use. Service canadien de la faune, Série de rapports techniques nº 290. 30 pages.

Malone, M. 1978. Ecosystem Classification Mapping of Atlantic Region National Wildlife Areas. 1978: Shepody National Wildlife Area – Germantown Marsh Unit. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Martin, Gwen L. 1990. For Love of Stone, volumes I (Story of New Brunswick's Building Stone Industry) et II, Report No. 8. Mineral Resources Division, ministère des Ressources naturelles, Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Miller, R. 2009. Geology and Fossils at Mary's Point, New Brunswick. Rapport préparé pour le Service canadien de la faune par le Département des sciences naturelles, Musée du Nouveau-Brunswick, Saint John (Nouveau-Brunswick).

Morton, L. D. et C. M. MacKinnon. 1980. 1979 Avifaunal Census Results for Shepody, Chignecto and Cape Jourimain National Wildlife Areas. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Parker, G. R. 1977. The Study of Muskrat Populations on the Shepody National Wildlife Area. Albert County, N.B. Rapport interne, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Parker, G. R. et J. Maxwell. 1978. A Study of Muskrats on the Shepody National Wildlife Area. Albert County, N.B. Rapport manuscrit, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick).

Roland, Albert E. 1982. Geological Background and Physiography of Nova Scotia. The Nova Scotia Institute of Science, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Ross, J. B. 1992. Impacts of All Terrain Vehicules on bogs of the Cape Breton Highlands, Nova Scotia, Canada. Pages 533-534 dans Science and the Management of Protected Areas. Sous la dir. de J.H.M. Willison, S. Bondrup Nielson, C. Drysdale, T. Herman, N. Munro et T. Pollock. Elsevier Science Publishing, New York, États-Unis.

Shaw, J., R.B.Taylor, D.L.Forbes, M.H. Ruz et S. Solomon. 1998. Sensitivity of the coasts of Canada to sea-level rise. Commission géologique du Canada, bulletin 505: 1-79.

Smith, P. C. et P. W.Hicklin. 1984. Potential impacts of tidal power developments on bird populations in the Bay of Fundy. Pages 511-523 dans Update on the Marine Environmental

Consequences of Tidal Power Development in the Upper Reaches of the Bay of Fundy. Sous la dir. de D. C.Gordon et de M. J.Dadswell. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci., n 1256.

Sojda, R. S. et K. L. Solberg. 1993. Management and Control of Cattails. Waterfowl Management Handbook 13.4.13, United States Department of the Interior, Fish and Wildlife Service, Washington D.C., États-Unis.

Welling, M. 1989. The Art Gallery of Nova Scotia (AGNS) Building, Restoration of the stone façade. Art Gallery of Nova Scotia Journal 6: 6-7.

White, D. J., E. Haber et C. Keddy. 1993. Plantes envahissantes des habitats naturels du Canada. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario).

Whitman. W. R. 1966. Proposed Germantown Marsh National Wildlife Area. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick). 19 pages.

Zelazny, V. F. (sous la dir. de). 2007. Notre patrimoine du paysage, l'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick. Deuxième édition. Groupe de travail de la classification des écosystèmes, ministère des Ressources naturelles, Fredericton (Nouveau-Brunswick). Consulté le 2 février 2011. www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/ForetsEtTerresDeLaCouronne/content/ZonesNaturellesProtegees/NotrePatrimoinePaysage.html.

# ANNEXE I : CONDITIONS DES DEMANDES RELATIVES AUX RECHERCHES

La permission d'effectuer des recherches peut être donnée en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* sous réserve des conditions suivantes :

1. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'une proposition écrite décrivant les objectifs, la durée du projet, la collecte et les mesures des données et des spécimens, le cas échéant, le nombre de participants, les sources de financement et l'endroit où les travaux seront effectués, les avantages pour la RNF, ce qui pourrait empêcher d'effectuer les recherches et les mesures d'atténuation proposées (toutes les propositions peuvent faire l'objet d'un examen par le Comité de protection des animaux du SCF-ECCC ou de l'institution qui présente la demande).
2. Aucune recherche n'est effectuée sans un permis délivré en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* pris en application de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, et les recherches doivent être conformes au plan de gestion de la réserve nationale de faune et aux autres lois et règlements pertinents (p. ex., la *Loi sur les espèces en péril* ou la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*).
3. Tous les chercheurs doivent respecter les règlements en vigueur à propos de la réserve nationale de faune.
4. Des copies des données brutes (carnets de notes/cartes) et des rapports préliminaires des activités de recherche ainsi qu'un exemplaire du manuscrit définitif doivent être fournis à la Région de l'Atlantique du SCF-ECCC à la fin de chacune des saisons sur le terrain.
5. La priorité est accordée aux chercheurs dont le travail a des implications directes pour la gestion de la RNF et des espèces en péril.
6. Les demandes relatives à la réalisation de petites études de recherche doivent être présentées au bureau de la Région de l'Atlantique du SCF-ECCC (ec.scfatlpermis-cwsatlpermits.ec@canada.ca), par écrit, avant le début du projet. **Il faut au moins sept (7) semaines pour examiner et traiter les demandes relatives aux projets mineurs qui ne présentent pas de problèmes et pour délivrer un permis**. Il faut plus de temps (au moins six mois) dans le cas des propositions majeures (pour lesquelles un examen par des spécialistes peut être nécessaire, qui sont pluriannuelles, etc.).
7. Une déclaration expliquant pourquoi le projet de recherche ne peut pas être mené ailleurs doit être remise à la Région de l'Atlantique du SCF-ECCC.

8. Tous les travaux proposés sont soumis à la Partie II du *Code canadien du travail* (soumis à la certification la plus rigoureuse en matière de sécurité, de formation, d'expérience opérationnelle et d'utilisation obligatoire d'équipement de sécurité approprié).

Toutes les activités et tous les projets réalisés dans la RNF font l'objet d'un examen environnemental préalable puis, au besoin, d'autres étapes du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (Environnement et Changement climatique Canada).

# ANNEXE II : LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

**Législation et réglementation fédérales**

*Loi sur les espèces sauvages du Canada*
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/index.html

*Loi sur les pêches*
http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/

*Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/

*Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1609/index.html

*Loi sur les espèces en péril*
www.registrelep-sararegistry.gc.ca

# ANNEXE III : GLOSSAIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

***Loi sur les espèces en péril* (LEP):** Loi du gouvernement fédéral qui protège les espèces en péril au Canada. L'annexe 1 de cette loi est la liste légale des espèces sauvages en péril auxquelles les dispositions de la LEP s'appliquent. Les espèces de cette liste sont classées disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. Une fois une espèce inscrite, des mesures de protection et de rétablissement de cette espèce sont mises en œuvre. Les annexes 2 et 3 renferment la liste des espèces qui, au moment de l'entrée en vigueur de la LEP, devaient être réévaluées. Après que ces espèces ont été réévaluées, si elles sont considérées comme étant en péril, elles suivent le processus d'inscription à l'annexe 1.
http://sararegistry.gc.ca/

**COSEPAC:** Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
Au Canada, les espèces en péril sont évaluées et classées par le COSEPAC (le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada); celles qui avaient été désignées avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* doivent être réévaluées selon les nouveaux critères de la *Loi* avant d'être ajoutées à l'annexe 1. Ces espèces sont énumérées aux annexes 2 et 3 et ne sont pas encore officiellement protégées par la LEP.
**Évaluations et rapports de situation du COSEPAC:** https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/comite-situation-especes-peril/rapports-situation.html

**Habitat essentiel:** Désigne l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite et désignée comme telle dans la stratégie de rétablissement ou dans un plan d'action pour cette espèce.

**SCF-ECCC :** Service canadien de la faune– Environnement et Changement climatique Canada

**Annexe 1 :** Liste officielle des espèces classées disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.

**Annexe 2 :** Les espèces inscrites à l'annexe 2 sont des espèces qui avaient été désignées en voie de disparition ou menacées, et que le COSEPAC doit encore réévaluer à l'aide des critères révisés. Une fois ces espèces réévaluées, la possibilité de les inscrire à l'annexe 1 peut être étudiée.

**Annexe 3 :** Les espèces inscrites à l'annexe 3 sont des espèces qui avaient été désignées préoccupantes, et que le COSEPAC doit encore réévaluer à l'aide des critères révisés. Une fois ces espèces réévaluées, la possibilité de les inscrire à l'annexe 1 peut être étudiée.

**Espèce en péril :** Espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, ou espèce préoccupante.

**Espèce sauvage (LEP) :** Espèce, sous-espèce ou population biologiquement distincte d'animaux, de végétaux ou d'autres organismes, sauf une bactérie ou un virus, qui n'est pas domestique et qui est indigène au Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins 50 ans.

| ***Loi sur les espèces en péril*** **Statut du COSEPAC** | | **Définition** |
|---|---|---|
| **D** | **Disparue** | Espèce sauvage qui n'existe plus. |
| **DP** | **Disparue du pays** | Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs dans la nature. |
| **VD** | **En voie de disparition** | Espèce sauvage exposée à une disparition imminente de la planète ou du pays. |
| **M** | **Menacée** | Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître. |
| **P** | **Préoccupante** | Espèce sauvage qui peut devenir menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle. |